



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Avant-propos et introduction

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos.	3
Résumé	4
Introduction.	6
A. Méthode et structure.	8
1. Méthode d'établissement du budget-programme.	8
2. Suite donnée aux résolutions 76/236 et 76/245 , concernant la structure du budget	9
B. Postes et autres objets de dépense.	10
1. Budget ordinaire : vue d'ensemble	10
2. Explications concernant les variations, par facteur et chapitre ou entité.	17
3. Postes proposés	25
4. Actualisation des coûts	34
5. Crédits qui pourraient être demandés pour 2023 après la présentation du projet de budget-programme.	39
6. Fonds de réserve pour 2024	40
7. Prévisions de recettes pour 2023	40
8. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires	41

* [A/77/50](#).



Annexes

I.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	43
II.	Définitions	49
III.	Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires.	51
Tableaux complémentaires		
1.	Ressources financières et postes.	51
	a) Ressources proposées pour 2023, par source de financement	51
	b) Postes, par source de financement	51
2.	Évolution des ressources financières, par objet de dépense	52
3.	Récapitulatif, par catégorie, par classe et par chapitre, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	53
4.	Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis, taux d'inflation annuel, coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2022 et 2023, par lieu d'affectation	61
5.	a) Augmentations prévues pour 2024 en raison des créations ou réaffectations de postes proposées en 2023, par chapitre	62
	b) Augmentations prévues pour 2024 en raison des créations ou réaffectations d'emplois de temporaires (autres que pour les réunions) proposées en 2023, par chapitre	62
6.	a) Ressources financières pour 2023, par source de financement et par chapitre	63
	b) Postes pour 2023, par source de financement et par chapitre	65
7.	Ressources demandées au titre de la formation pour 2023.	67
8.	Évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre.	67
9.	Montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2021, par chapitre	70

Avant-propos

Un budget, c'est bien plus que des chiffres. C'est le reflet tangible d'un ensemble d'objectifs, de priorités et de valeurs. Je présente aujourd'hui notre budget-programme pour 2023 sur fond de tensions et de tourmente dans le monde entier.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique et les conflits nous mettent à rude épreuve, partout. Les systèmes de protection sociale ont atteint leurs limites. La pauvreté et la faim ne font que s'aggraver. Les besoins humanitaires ne font que croître. Jamais la mission de l'Organisation des Nations Unies n'a été aussi vitale. Il est de notre devoir de sauver les objectifs de développement durable et de les réaliser en notre nom à tous, « Nous, peuples des Nations Unies ».

Le projet de budget-programme pour 2023 repose sur des valeurs intemporelles, des mandats urgents et une action concrète. C'est le premier budget-programme annuel associé au plan-cadre pour la période 2023-2025, qui continue de fixer les objectifs à long terme de l'Organisation, les mandats confiés par les organes délibérants pour tous les domaines d'action de l'ONU et les résultats des réunions au sommet et conférences internationales.

Notre projet de budget-programme pour 2023 comprend les plans-programmes pour l'exercice et les postes et autres objets de dépense nécessaires pour mener à bien les activités relatives aux programmes et exécuter les mandats. Les propositions ont pour objet d'aider l'Organisation à relever les défis de plus en plus grands auxquels notre monde fait face.

Ce document contient des propositions visant à renforcer l'exécution des programmes dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire.

Il est proposé que les ressources affectées au programme ordinaire de coopération technique, à la CNUCED et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains soient augmentées, de même que la dotation provenant du budget ordinaire qui est affectée au financement de la lutte contre le terrorisme, à l'amélioration de l'action menée par l'ONU contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à la lutte contre le racisme au Secrétariat et au renforcement du multilinguisme ; il est aussi proposé que la dotation affectée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient soit augmentée pour couvrir les dépenses prévues au titre de la deuxième phase de financement de l'Office.

Nos propositions sont aussi à l'image de la transformation structurelle que nous avons engagée pour exécuter les mandats de manière plus efficace et plus efficiente. Certains des avantages escomptés de la réforme sont apparus plus clairement dans ce quatrième budget-programme annuel. Le projet de plan-programme pour 2023 comprend plus d'un millier de résultats pour les différents programmes et sous-programmes, et des cibles toujours plus ambitieuses. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue, il montre comment nous nous adaptons plus rapidement à l'évolution des mandats et il tient compte des enseignements tirés de l'exécution effective des programmes et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés en raison de la pandémie de COVID-19. Les propositions rendent compte aussi des transformations qui ont trait au personnel, comme l'illustre la réaffectation de fonctions dans le domaine de la gestion et de l'analyse des données qui vise à asseoir notre travail normatif et consultatif.

En concertation avec les États Membres, la présentation du projet de budget-programme a également été améliorée : elle le rend plus clair et plus facile à utiliser. Les ressources liées à certains mandats du Conseil des droits de l'homme qui seront probablement renouvelés jusqu'en 2023 ainsi que les prévisions de dépenses relatives aux projets de construction sont présentées sur plusieurs exercices, ce qui permet de se faire une meilleure idée du budget définitif. L'annualisation du budget-programme permet également de s'acheminer vers une culture davantage axée sur les résultats, qui continue de bénéficier de la participation de plus d'un millier de gestionnaires de programmes, toutes entités confondues.

À un moment où l'action de l'Organisation est plus cruciale que jamais, je suis convaincu que les États Membres donneront les orientations nécessaires et fourniront des ressources adéquates et prévisibles pour faire avancer notre travail essentiel. Ensemble, nous saurons nous montrer dignes des idéaux consacrés par la Charte et servir efficacement les personnes qui, dans le monde entier, comptent sur nous pour leur donner espoir et leur venir en aide.

(Signé) António Guterres

Résumé

Ressources financières et postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Ressources financières</i>	<i>Postes</i>
Montant des crédits ouverts pour 2022	3 121 651,0	10 027
Ajustements techniques	(130 254,4)	–
Nouveaux mandats et mandats élargis	47 624,4	41
Autres changements	185 037,8	54
Total des changements	102 407,8	95
Projet de budget-programme pour 2023 (avant actualisation des coûts)	3 224 058,8	10 122
Actualisation des coûts	68 828,5	–
Projet de budget-programme pour 2023 (après actualisation des coûts)	3 292 887,3	10 122

Le projet de budget-programme pour 2023 s'élève à 3 224,1 millions de dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 102,4 millions de dollars (3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

La diminution nette de 130,3 millions de dollars due à des ajustements techniques tient principalement au non-renouvellement de crédits ouverts pour 2022 au titre de projets de construction pluriannuels.

L'augmentation de 47,6 millions de dollars qui est proposée aux fins de la mise en œuvre de mandats nouveaux ou élargis se décompose comme suit :

- 33,9 millions de dollars qui permettraient de donner suite aux résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme qui ont été adoptées ou qu'il est prévu d'adopter, à savoir 31,6 millions de dollars au titre du chapitre 24, 2,2 millions de dollars au titre du chapitre 2 et 0,1 million de dollars au titre du chapitre 29E ;
- 4,4 millions de dollars qui serviraient notamment à inscrire au budget ordinaire 25 postes du Bureau de lutte contre le terrorisme (chapitre 3) qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [75/291](#), dans laquelle elle a souligné la nécessité de faire en sorte que le Bureau soit doté de suffisamment de ressources pour mener à bien les activités prescrites et invité le Secrétaire général à lui présenter des recommandations sur la base d'une évaluation technique ;
- 0,8 million de dollars qui serviraient à exécuter la deuxième phase de l'examen des fonctions qui avait été demandé, à savoir inscrire au budget ordinaire 4 postes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, y compris des postes pour lesquels les fonctions ont un caractère continu ;
- 3,5 millions de dollars qui permettraient de donner suite à plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale, à savoir 1,2 million de dollars au titre du chapitre 2 ; 0,8 million de dollars pour l'application du Pacte de Bridgetown, au titre du chapitre 12 (résolution [76/245](#)) ; 0,4 million de dollars pour l'application de la résolution [76/71](#) sur la viabilité des pêches, au titre du chapitre 8 ; 0,3 million de dollars pour améliorer et renforcer les capacités du secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination, au titre du chapitre 29A (résolution [76/236](#)) ; 0,3 million de dollars pour l'application de mesures visant à renforcer le multilinguisme, au titre du chapitre 29B (résolution [76/245](#)) ;

- 4,8 millions de dollars au titre du chapitre 36, qui serviraient à financer les postes et emplois de temporaire nécessaires pour mettre en œuvre les mandats nouveaux ou élargis.

L'augmentation de 185,0 millions de dollars qui est proposée au titre des autres changements se décompose comme suit pour l'essentiel :

- une augmentation de 161,9 millions de dollars pour les missions politiques spéciales (chapitre 3), qui s'explique principalement par le fait qu'en 2022 l'Assemblée générale n'avait pas ouvert de crédits pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye mais qu'elle avait autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour ces deux missions ;
- une augmentation de 6,7 millions de dollars pour les projets de construction, à savoir 6,1 millions de dollars au titre du chapitre 33 et 0,6 million de dollars au titre du chapitre 34, devant servir principalement à renforcer la sécurité des locaux des Nations Unies et à financer des projets prioritaires de transformation et de modernisation et de gros travaux d'entretien au Siège de l'ONU, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ;
- une augmentation de 5,9 millions de dollars au titre du chapitre 29 pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, devant servir principalement à lutter contre le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU ;
- une augmentation de 3,2 millions de dollars au titre des chapitres 12, 15 et 23, qui permettraient de renforcer le développement durable, notamment le programme ordinaire de coopération technique, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la CNUCED ;
- une augmentation de 1,2 millions de dollars au titre du chapitre 26, qui serviraient à renforcer les fonctions essentielles ayant un caractère continu, indispensables pour mettre en œuvre les vastes réformes de gestion de l'UNWRA et combler les grandes lacunes qui empêchent l'Office de concrétiser ses priorités stratégiques ;
- une augmentation de 0,9 million de dollars au titre du chapitre 1, qui serviraient principalement à financer la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Introduction

1. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [41/213](#), [42/211](#), [52/12 B](#), [54/252](#), [55/231](#), [57/300](#), [58/269](#), [60/260](#), [60/283](#), [64/259](#) et [66/257](#), s'est félicitée que le Secrétaire général soit déterminé à améliorer, dans le cadre de la réforme de la gestion, l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter des mandats qui lui sont confiés. Elle a approuvé le changement qui était proposé, à savoir le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020, et décidé que le projet de budget-programme se composerait de trois parties :
 - a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ;
 - b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ;
 - c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme.
2. Le projet de budget-programme pour 2023 a été établi conformément à cette décision et structuré en conséquence ; il convient de noter que, conformément au paragraphe 8 de la résolution [72/266 A](#), le plan-cadre est présenté une fois tous les trois ans. En conséquence, le plan-cadre pour la période 2023-2025 a été soumis en 2022. L'Assemblée générale a aussi décidé que les parties I et II lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
3. Dans ses résolutions [76/236](#), [76/245](#) et [76/247 A à C](#), l'Assemblée a pris des décisions concernant le plan-programme et l'ouverture de crédits pour 2022 et formulé des principes directeurs à l'intention du Secrétaire général concernant la présentation des projets de budget-programme à venir. On trouvera dans le présent document, à la section A (Méthode et structure) une description des mesures qui ont été prises pour donner suite aux résolutions [76/236](#) et [76/245](#) en ce qui concerne la présentation du budget. Conformément à l'article 2.3 du Règlement financier, les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2023 sont comparées aux crédits que l'Assemblée a approuvés pour 2022 dans sa résolution [76/247 A à C](#)¹.
4. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales continue d'être inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme. Comme suite à l'adoption de la résolution [72/266 A](#), les prévisions de dépenses des différentes missions sont présentées sous forme d'additifs au chapitre 3.

Liquidités

5. La santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables. Pour que l'Organisation puisse exécuter avec efficacité l'intégralité de son programme de travail, il est impératif que les États Membres l'appuient financièrement en la dotant d'un budget réaliste, qui permette l'exécution du plan-programme et des mandats confiés par les organes délibérants, en versant leurs contributions sans délai, de sorte que sa situation financière soit stable et prévisible pendant tout l'exercice.
6. Pour régler les problèmes de liquidités, le Secrétaire général a proposé en 2019 un ensemble de mesures à l'Assemblée générale, concernant à la fois le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix, dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation

¹ Le calendrier d'établissement du projet de budget n'a pas permis de prendre en considération les crédits supplémentaires que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution [75/253 B](#) du 16 avril 2021 ; il sera tenu compte de ces crédits dans le rapport sur les prévisions de dépenses révisées en raison des fluctuations des taux de change et d'inflation.

des Nations Unies (A/73/809). L'Assemblée n'a cependant pas approuvé à l'époque les mesures proposées pour le budget ordinaire. La situation de trésorerie ayant continué de se détériorer en 2019 et 2020 et au début 2021, le Secrétaire général a communiqué des informations actualisées à l'Assemblée dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/76/429) fin 2021. Il y a de nouveau proposé des mesures visant à remédier aux difficultés de trésorerie en tenant compte de certaines des préoccupations des États Membres concernant ses précédentes propositions. Ces propositions sont toujours en cours d'examen par l'Assemblée.

7. Une rentrée d'argent record, d'un milliard de dollars, en avril 2021 a donné à l'Organisation un plus fort degré de prévisibilité en ce qui concernait la situation de trésorerie de 2021. Avec une confiance renouvelée dans une situation meilleure pour 2021, celle-ci a procédé en mai 2021 à l'assouplissement des mesures de conservation de la trésorerie qui avaient été progressivement mises en place depuis 2018. Toutefois, l'exécution des programmes et l'exécution budgétaire ont continué à être entravées par les perturbations causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que par le retard pris dans le recrutement et l'entrée en fonctions du personnel après l'assouplissement des restrictions à l'embauche, les gestionnaires ayant adapté leurs plans à la nouvelle conjoncture financière. La sous-utilisation des crédits et une nette réduction des arriérés, de 374 millions de dollars à la fin de l'année, ont contribué à une amélioration temporaire de la situation de trésorerie en 2021, mais cela s'est produit au détriment de l'exécution des programmes. Bien qu'au début de l'année 2022, la situation de trésorerie ait été plutôt meilleure, les contributions reçues ensuite étaient déjà inférieures aux estimations (202 millions de dollars de moins à la fin avril), ce qui a aggravé les difficultés, les gestionnaires de programme ayant du mal exécuter les mandats en raison de l'instabilité et de l'imprévisibilité de la conjoncture financière. S'il est vrai que ce sont les rentrées d'argent de 2022 qui détermineront l'amélioration ou la détérioration de la situation de trésorerie d'ici à la fin de l'année, le fait que des montants importants représentant les soldes inutilisés doivent être portés au crédit des États Membres pour 2023 aura sans nul doute des effets néfastes sur la situation de trésorerie en 2023. Si l'Assemblée générale n'approuve pas au moins certaines des mesures provisoires proposées pour remédier au problème des liquidités, l'Organisation n'aura vraisemblablement guère le choix en 2023 : elle devra faire avec les moyens du bord au lieu de mener ses activités en fonction des mandats qui lui sont confiés. Cela pourrait enclencher un nouveau cercle vicieux de baisse des liquidités en 2024 qui découlerait de la non-exécution de certains mandats en 2023 en raison du manque de liquidités nécessaires pour l'exécution du budget.

Représentation géographique et proportion de femmes dans les effectifs

8. Les objectifs concernant l'équité de la représentation géographique et la parité des genres font partie de la stratégie globale visant à instaurer un environnement pluriel qui reflète la diversité géographique et la diversité de genre des personnes que l'Organisation sert et dans lequel les différences de parcours, de point de vue et d'aptitude sont valorisées. L'ONU continue de s'efforcer à les atteindre. Sur la période de cinq ans qui va de 2016 et 2021, le nombre de pays sous-représentés a été réduit d'environ 20 %, passant de 44 à 36. Comme le montre le tableau 3 du rapport complémentaire au présent rapport, la parité femmes-hommes est une réalité pour la plupart des sections. Toutefois, pour certaines fonctions, comme celles qui concernent l'informatique et les communications, les corps de métier et la sûreté et la sécurité et pour lesquelles les montant sont surtout inscrits aux chapitres 29B (Département de l'appui opérationnel), 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et 34 (Sûreté et sécurité), des progrès restent à faire. Atteindre les objectifs de représentation géographique et de parité des genres passe avant tout par les politiques, pratiques et mécanismes de gestion des ressources humaines. C'est pourquoi les progrès accomplis dans ces domaines sont décrits dans les rapports sur la gestion des ressources humaines, en particulier dans le rapport sur la composition du Secrétariat et dans le rapport d'ensemble (les plus récents de ces rapports sont parus respectivement sous les cotes [A/76/570](#) et [A/76/570/Corr.1](#) et [A/75/540](#)).

A. Méthode et structure

1. Méthode d'établissement du budget-programme

9. Le budget-programme est établi selon la méthode approuvée par l'Assemblée générale au fil des ans, dont les principaux éléments sont présentés dans le tableau 1. Les modifications apportées à la présentation du budget par rapport au projet de 2022 figurent à la sous-section 2, ainsi qu'à l'annexe I, relative à la suite donnée aux recommandations des organes consultatifs et des organes de contrôle.

Tableau 1
Éléments de la méthode d'établissement du budget-programme

<i>Exercice</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Principaux éléments, dispositions et domaines couverts</i>
1969	Résolution 2617 (XXIV)	Institution du concept d'actualisation des coûts
1986	Résolution 41/213	Institution de certains aspects du processus budgétaire, notamment le fonds de réserve
1987	Résolution 42/211	Approbation des directives relatives à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve
1993	Résolution 47/212 A	L'Assemblée générale réaffirme que la recherche d'efficacité est un processus continu et demande que des normes de production soient élaborées et que la présentation des ressources extrabudgétaires et des modifications du tableau d'effectifs soit améliorée
1999	Résolution 54/15	Institution des modalités de fonctionnement du Compte pour le développement
2000	Résolution 55/231	Institution des cadres de budgétisation axée sur les résultats dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005
2004	Résolution 59/275	Remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique, à partir de la période 2006-2007
2004	Résolution 59/264 A	Approbation du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la méthode d'actualisation des coûts
2007	Résolution 62/236	L'Assemblée générale demande l'inclusion de ressources provenant d'autres sources de financement
2008	A/63/620 et résolution 63/263	Approbation par l'Assemblée générale de la méthode détaillée d'actualisation des coûts exposée dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
2013	Dernière version du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1) approuvée par l'Assemblée générale	Domaines couverts : <ul style="list-style-type: none"> • présentation, contenu et méthode d'établissement du budget-programme • examen et approbation du budget-programme • propositions révisées relatives au budget-programme • incidences sur le budget-programme • dépenses imprévues et extraordinaires • fonds de roulement • adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

<i>Exercice</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Principaux éléments, dispositions et domaines couverts</i>
2014	Résolution 69/274 A	<p>Approbation de l'utilisation des cours de change à terme dans la méthode d'actualisation des coûts</p> <p>L'Assemblée générale demande que des informations plus détaillées et plus complètes soient extraites d'Umoja pour affiner les prévisions concernant l'actualisation des coûts</p>
2017	Résolution 72/266 A	<p>Approbation du passage à un budget-programme annuel à titre expérimental ; décision selon laquelle le projet de budget-programme devrait comporter trois parties et que les parties I et II seraient soumises à l'Assemblée générale pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</p>
2018	Dernière version du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2018/3), approuvée par l'Assemblée générale	<p>Domaines couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • processus de planification, de programmation et d'établissement du budget • cadre stratégique • aspects du budget qui ont trait aux programmes • contrôle de l'exécution du programme • évaluation
2019	Résolution 73/279	<p>Approbation des modalités d'actualisation des coûts concernant le Centre du commerce international</p>
2019	Résolution 74/251	<p>Principes directeurs à suivre concernant la présentation des projets de plan-programme et des informations sur l'exécution des programmes</p>
2019	Résolution 74/262	<p>Orientations concernant la présentation des propositions relatives aux ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense</p>
2020	Résolution 75/243	<p>Principes directeurs à suivre concernant la présentation des projets de plan-programme et des informations sur l'exécution des programmes</p>
2020	Résolution 75/252	<p>Orientations concernant la présentation des propositions relatives aux ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense</p>
2020	Résolution 75/253	<p>Orientations concernant la présentation des propositions relatives aux ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense</p>
2021	Résolution 76/236	<p>Principes directeurs à suivre concernant la présentation des projets de plan-programme et des informations sur l'exécution des programmes</p>
2021	Résolution 76/245	<p>Orientations concernant la présentation des propositions relatives aux ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense</p>

2. Suite donnée aux résolutions [76/236](#) et [76/245](#), concernant la structure du budget

10. Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2022, l'Assemblée générale a adopté les résolutions [76/236](#) et [76/245](#), dans lesquelles sont données des orientations sur la présentation des futurs projets de budget.

11. Au paragraphe 17 de sa résolution [76/236](#), relative à la planification des programmes, l'Assemblée a pris note du volume accru de la documentation qui constituait le projet de budget-programme, et noté avec satisfaction que le Secrétaire général continuait de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin. En conséquence, la présentation du projet de budget-programme pour 2023 comprend les principaux changements suivants :
 - a) La présentation des textes des organes délibérants définissant les mandats et des conséquences de la pandémie sur l'exécution des mandats en 2021 a été regroupée au niveau du programme, et il est fait référence aux sous-programmes selon qu'il convient ;
 - b) La structure et la cohérence des stratégies retenues pour les sous-programmes ont encore été améliorées.
12. Dans sa résolution [76/245](#), l'Assemblée générale a donné des indications sur la présentation des ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense. En particulier, au paragraphe 22, elle a demandé que les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction figurent, à titre indicatif et pour information uniquement, dans les principaux montants indiqués dans l'introduction. Dans le présent rapport, ces prévisions figurent dans le tableau 2.
13. Au paragraphe 7 de sa résolution [76/245](#) et au paragraphe 2 de la section XVIII de sa résolution [76/246 A](#), l'Assemblée générale a souscrit, sous réserve des dispositions de ces résolutions, aux recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 ([A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)). Les recommandations du Comité consultatif qui ont une influence sur la présentation du budget auxquelles l'Assemblée a souscrit sont les suivantes :
 - a) Au paragraphe 25 des documents [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), le Comité consultatif a estimé qu'il fallait s'attacher à présenter une partie des produits regroupés dans les catégories C (activités de fond), D (activités de communication) et E (activités d'appui) sous la forme d'un tableau, de la même manière que les produits relevant des catégories A et B. En concertation avec les gestionnaires de programme, les produits relatifs à des missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête, à des missions électorales et à des missions d'aide humanitaire sont passés de la catégorie C (activités de fond) à la catégorie B (création et transfert de connaissances) et sont quantifiés sur trois ans dans les sous-programmes concernés.
 - b) Au paragraphe 57 des documents [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner sous forme de tableau dans l'avant-propos et l'introduction du prochain projet de budget-programme des informations sur les postes de classe D-1 et au-delà financés au moyen de ressources extrabudgétaires dont il avait approuvé la création ou la prorogation en 2018-2019, 2020 et 2021 et des postes de classe D-1 et au-delà créés par le Secrétaire général en 2019, 2020 et 2021. Le tableau 4 de l'additif au présent rapport donne ces informations.
 - c) Au paragraphe 68 des documents [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), le Comité consultatif a indiqué que des informations récapitulatives plus détaillées sur les services contractuels nécessaires pour la production de supports de communication et l'appui en la matière devraient être communiquées dans le prochain projet de budget-programme. Le tableau 5 de l'additif au présent rapport donne ces informations.
14. Avant d'établir la version définitive du projet de budget-programme pour 2023, le Secrétariat a organisé, en février 2022, des consultations avec les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée au paragraphe 5 de sa résolution [76/236](#). Ces consultations avaient pour objet de valider l'interprétation à donner aux résolutions et de déterminer l'effet qu'elles pourraient avoir sur la présentation du projet de budget-programme pour 2023. Pour la présentation finale du projet de budget-programme pour 2023, il a été tenu compte des orientations supplémentaires reçues des États Membres lors de ces consultations.

B. Postes et autres objets de dépense

1. Budget ordinaire : vue d'ensemble

15. Le projet de budget-programme pour 2023 s'élève à 3 224,1 millions de dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 3,3 % (102,4 millions de dollars) par rapport aux crédits ouverts pour 2022, comme le montre le tableau 2. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
16. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales pour 2023, qui s'élève à 767,1 millions de dollars, est inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques).

Tableau 2
Évolution des ressources financières, par facteur et par titre et chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre et chapitre du budget	Changements						Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions après actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements						
Titre I											
Politiques, direction et coordination d'ensemble	380 568,1	425 681,9	(6 149,3)	3 612,6	721,7	(1 815,0)	(0,4)	423 866,9	11 274,2	435 141,1	
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	73 366,0	79 917,3	(115,1)	176,8	851,2	912,9	1,1	80 830,2	2 413,9	83 244,1	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	307 202,1	345 764,6	(6 034,2)	3 435,8	(129,5)	(2 727,9)	(0,8)	343 036,7	8 860,3	351 897,0	
Titre II											
Affaires politiques	791 242,0	740 921,9	(405,6)	4 649,7	162 138,2	166 382,3	22,5	907 304,2	4 048,8	911 353,0	
3. Affaires politiques	725 737,3	669 303,3	(158,9)	4 400,9	161 836,9	166 078,9	24,8	835 382,2	1 372,5	836 754,7	
– Missions politiques spéciales	666 601,3	605 197,2	–	–	161 878,1	161 878,1	26,7	767 075,3	–	767 075,3	
– Autres	59 136,1	64 106,1	(158,9)	4 400,9	(41,2)	4 200,8	6,6	68 306,9	1 372,5	69 679,4	
4. Désarmement	11 276,3	12 736,8	(279,3)	248,8	(0,1)	(30,6)	(0,2)	12 706,2	344,6	13 050,8	
5. Opérations de maintien de la paix	50 203,1	54 666,7	32,6	–	32,5	65,1	0,1	54 731,8	2 288,1	57 019,9	
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 025,3	4 215,1	–	–	268,9	268,9	6,4	4 484,0	43,6	4 527,6	
Titre III											
Justice internationale et droit international	102 179,0	92 880,2	(5 930,2)	443,2	(122,3)	(5 609,3)	(6,0)	87 270,9	2 005,6	89 276,5	
7. Cour internationale de Justice	27 626,5	28 549,1	(113,0)	–	27,1	(85,9)	(0,3)	28 463,2	551,1	29 014,3	
8. Affaires juridiques	74 552,4	64 331,1	(5 817,2)	443,2	(149,4)	(5 523,4)	(8,6)	58 807,7	1 454,5	60 262,2	
Titre IV											
Coopération internationale pour le développement	250 425,8	260 683,3	66,5	904,4	1 467,5	2 438,4	0,9	263 121,7	5 477,5	268 599,2	
9. Affaires économiques et sociales	79 913,7	85 636,1	217,6	59,6	(99,2)	178,0	0,2	85 814,1	2 588,9	88 403,0	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6 488,3	7 320,2	149,7	–	–	149,7	2,0	7 469,9	279,2	7 749,1	

Titre et chapitre du budget	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions après actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	8 043,0	8 207,4	64,3	–	–	64,3	0,8	8 271,7	257,0	8 528,7
12. Commerce et développement	70 302,4	71 274,8	307,8	757,3	304,9	1 370,0	1,9	72 644,8	556,2	73 201,0
13. Centre du commerce international	20 100,2	20 174,9	–	–	–	–	–	20 174,9	363,2	20 538,1
14. Environnement	21 105,1	22 912,4	–	18,5	(104,1)	(85,6)	(0,4)	22 826,8	534,0	23 360,8
15. Établissements humains	12 529,4	13 275,8	(615,4)	69,0	1 365,9	819,5	6,2	14 095,3	305,8	14 401,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	22 484,8	21 924,1	(57,5)	–	–	(57,5)	(0,3)	21 866,6	217,8	22 084,4
17. ONU-Femmes	9 458,8	9 957,6	–	–	–	–	–	9 957,6	375,4	10 333,0
Titre V										
Coopération régionale pour le développement	298 572,6	311 958,7	(1 372,2)	36,7	1 271,3	(64,2)	(0,0)	311 894,5	15 963,2	327 857,7
18. Développement économique et social en Afrique	73 739,1	78 453,5	–	–	(142,3)	(142,3)	(0,2)	78 311,2	5 397,7	83 708,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53 236,0	55 253,2	(940,9)	–	–	(940,9)	(1,7)	54 312,3	1 124,2	55 436,5
20. Développement économique en Europe	35 345,6	35 509,1	–	36,7	–	36,7	0,1	35 545,8	380,5	35 926,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	58 397,4	59 786,2	(431,3)	–	(0,4)	(431,7)	(0,7)	59 354,5	1 373,6	60 728,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	42 176,1	44 191,9	–	–	(86,0)	(86,0)	(0,2)	44 105,9	5 066,4	49 172,3
23. Programme ordinaire de coopération technique	35 678,3	38 764,8	–	–	1 500,0	1 500,0	3,9	40 264,8	2 620,8	42 885,6
Titre VI										
Droits humains et affaires humanitaires	199 520,7	235 735,6	(19 762,0)	32 524,1	1 188,2	13 950,3	5,9	249 685,9	4 261,3	253 947,2
24. Droits humains	107 548,7	134 573,6	(21 446,2)	31 762,4	–	10 316,2	7,7	144 889,8	3 190,7	148 080,5

Titre et chapitre du budget	Changements								2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions après actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage				
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	43 132,1	42 212,3	–	–	–	–	–	42 212,3	757,6	42 969,9	
26. Réfugiés de Palestine	30 761,7	40 405,6	1 684,2	761,7	1 188,2	3 634,1	9,0	44 039,7	(294,1)	43 745,6	
27. Aide humanitaire	18 078,2	18 544,1	–	–	–	–	–	18 544,1	607,1	19 151,2	
Titre VII											
Communication globale	90 943,9	100 014,7	28,5	13,7	942,7	984,9	1,0	100 999,6	3 423,7	104 423,3	
28. Communication globale	90 943,9	100 014,7	28,5	13,7	942,7	984,9	1,0	100 999,6	3 423,7	104 423,3	
Titre VIII											
Services communs d'appui	305 655,5	308 171,3	(2 058,4)	671,4	5 937,3	4 550,3	1,5	312 721,6	9 093,3	321 814,9	
29. Services de gestion et d'appui											
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	55 043,7	55 424,3	(230,4)	303,7	2 752,4	2 825,7	5,1	58 250,0	1 633,3	59 883,3	
29B. Département de l'appui opérationnel	86 048,0	87 648,4	162,4	300,0	3 240,5	3 702,9	4,2	91 351,3	3 262,7	94 614,0	
29C. Bureau de l'informatique et des communications	52 952,1	52 690,5	38,4	–	–	38,4	0,1	52 728,9	2 003,1	54 732,0	
29E. Administration (Genève)	75 607,8	75 159,8	59,7	67,7	(55,6)	71,8	0,1	75 231,6	1 155,5	76 387,1	
29F. Administration (Vienne)	19 300,3	18 502,6	–	–	–	–	–	18 502,6	646,6	19 149,2	
29G. Administration (Nairobi)	16 703,6	18 745,7	(2 088,5)	–	–	(2 088,5)	(11,1)	16 657,2	392,1	17 049,3	
Titre IX											
Contrôle interne	18 716,0	21 187,4	168,7	–	–	168,7	0,8	21 356,1	444,1	21 800,2	
30. Contrôle interne	18 716,0	21 187,4	168,7	–	–	168,7	0,8	21 356,1	444,1	21 800,2	
Titre X											
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	89 848,5	92 766,3	(62,1)	–	43,5	(18,6)	(0,0)	92 747,7	4 422,4	97 170,1	
31. Activités administratives financées en commun	7 741,8	7 954,9	(62,1)	–	43,5	(18,6)	(0,2)	7 936,3	420,7	8 357,0	
32. Dépenses spéciales	82 106,7	84 811,4	–	–	–	–	–	84 811,4	4 001,7	88 813,1	

Titre et chapitre du budget	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions après actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Titre XI										
Dépenses d'équipement	84 213,4	112 742,8	(89 138,8)	–	6 123,0	(83 015,8)	(73,6)	29 727,0	1 403,8	31 130,8
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	84 213,4	112 742,8	(89 138,8)	–	6 123,0	(83 015,8)	(73,6)	29 727,0	1 403,8	31 130,8
Titre XII										
Sûreté et sécurité	121 398,2	125 653,8	(2 212,0)	–	1 098,6	(1 113,4)	(0,9)	124 540,4	4 323,4	128 863,8
34. Sûreté et sécurité	121 398,2	125 653,8	(2 212,0)	–	1 098,6	(1 113,4)	(0,9)	124 540,4	4 323,4	128 863,8
Titre XIII										
Compte pour le développement	15 199,4	16 199,4	(1 000,0)	–	–	(1 000,0)	(6,2)	15 199,4	805,6	16 005,0
35. Compte pour le développement	15 199,4	16 199,4	(1 000,0)	–	–	(1 000,0)	(6,2)	15 199,4	805,6	16 005,0
Titre XIV										
Contributions du personnel	269 359,1	277 053,7	(2 427,5)	4 768,6	4 228,1	6 569,2	2,4	283 622,9	1 881,6	285 504,5
36. Contributions du personnel	269 359,1	277 053,7	(2 427,5)	4 768,6	4 228,1	6 569,2	2,4	283 622,9	1 881,6	285 504,5
Total	3 017 842,3	3 121 651,0	(130 254,4)	47 624,4	185 037,8	102 407,8	3,3	3 224 058,8	68 828,5	3 292 887,3
Prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction (à titre indicatif et pour information uniquement)										–
Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations								102 653,0		102 653,0
Remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi								14 787,0		14 787,0
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique								10 517,0		10 517,0
Rénovation du bâtiment nord de la CEPALC								3 571,2		3 571,2
Rénovation de l'Africa Hall au siège de la Commission économique pour l'Afrique								18 107,9		18 107,9

Titre et chapitre du budget	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions après actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi								5 241,8		5 241,8
Total partiel (chapitre 33)								154 877,9		154 877,9
Chapitres 18, 19, 21, 29G et 34								6 152,2		6 152,2
Total partiel (Prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif)	–	–	–	–	–	–	–	161 030,1		161 030,1
Total (y compris les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction)	3 017 842,3	3 121 651,0	(130 254,4)	47 624,4	185 037,8	102 407,8	3,3	3 385 088,9	68 828,5	3 453 917,4

17. Au total, 10 122 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2023, contre 10 027 postes approuvés en 2022, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3
Évolution des postes, par facteur
 (Nombre de postes)

	Changements					Total	Pourcentage	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Total	10 027	–	41	54	95	0,9	10 122	

2. Explications concernant les variations, par facteur et chapitre ou entité

18. Les variations des ressources demandées par rapport aux crédits ouverts pour 2022 sont regroupées selon les trois facteurs suivants :
- Ajustements techniques** : diminutions découlant du non-renouvellement, dans le projet de budget-programme pour 2023, de crédits qui avaient été approuvés pour l'exercice 2022 ; augmentation des crédits demandés pour les postes approuvés pour 2022 pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué et qu'il est proposé de maintenir en appliquant le taux de vacance proposé pour 2023 ; autres ajustements techniques, tels que la modification de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU ;
 - Nouveaux mandats et mandats élargis** : changements qui résultent des nouveaux mandats ou des mandats élargis approuvés pour 2023, ou qui ont trait à une manifestation prescrite organisée périodiquement (conférences quadriennales, par exemple) ;
 - Autres changements** : changements qui ne relèvent pas des facteurs susmentionnés.

Ajustements techniques (diminution nette de 130,3 millions de dollars)

19. La diminution nette de 130,3 millions de dollars tient principalement au non-renouvellement de crédits d'un montant de 133,1 millions de dollars, en partie contrebalancé par une augmentation des ressources nécessaires pour 67 postes et emplois de temporaire dont la création ou la réaffectation avait été approuvée en 2022 et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (5,1 millions de dollars). D'autres ajustements techniques ont entraîné une diminution de 2,2 millions de dollars.

Non-renouvellement de crédits (diminution de 133,1 millions de dollars)

20. Des crédits d'un montant de 133,1 millions de dollars qui avaient été demandés pour 2022 n'ont pas été renouvelés dans le projet de budget-programme pour 2023. Ces ressources sont réparties par chapitre du budget et décrites dans le tableau 4.

Tableau 4
Ajustements techniques pour 2023 résultant du non-renouvellement de crédits, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	(115,1)	Non-renouvellement des crédits demandés pour l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(6 158,4)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés pour 2022 au titre : a) de résolutions de l'Assemblée générale ; b) de résolutions et de décisions du Conseil des droits de l'homme ; c) du rapport quadriennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes
3. Affaires politiques	(158,9)	Non-renouvellement de crédits demandés pour une évaluation des méthodes et outils relatifs à un cadre de résultats devant servir à assurer la mise en œuvre intégrale, équilibrée et intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
4. Désarmement	(279,3)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés au titre : a) de l'appui au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire ; b) de l'appui aux travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable
7. Cour internationale de Justice	(113,0)	Non-renouvellement de crédits prévus pour l'achat de matériel de conférence et de reproduction dans le cadre de la deuxième phase du projet de remplacement du matériel audiovisuel obsolète de la grande salle de justice
8. Affaires juridiques	(6 051,5)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés au titre : a) des activités judiciaires du Tribunal spécial pour le Liban ; b) des activités visant à « assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes » et de la deuxième année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour 2021-2025 ; c) des objets de dépense autres que les postes qui concernent les postes créés en 2022
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	(2,8)	Non-renouvellement de crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes qui concernent les postes créés en 2022
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	(1,4)	Non-renouvellement de crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes qui concernent un poste créé en 2022
15. Établissements humains	(615,4)	Non-renouvellement de crédits demandés pour 2022 au titre du rapport quadriennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(57,5)	Non-renouvellement de crédits demandés au titre du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(940,9)	Non-renouvellement de crédits prévus pour le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(431,3)	Non-renouvellement des crédits prévus pour le projet de rénovation du bâtiment nord de la CEPALC à Santiago
24. Droits humains	(22 347,8)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre de divers mandats donnés par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale
28. Communication globale	(6,3)	Non-renouvellement de crédits prévus pour les services de diffusion sur le Web
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(532,4)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés pour : a) l'examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies ; b) les objets de dépense autres que les postes qui concernent les postes et un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) créés en 2022 ; c) les objets de dépense autres que les postes qui concernent un emploi de temporaire établi pour une période de neuf mois
29C. Bureau de l'informatique et des communications	(3,1)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale
29E. Administration (Genève)	(23,6)	Non-renouvellement de crédits demandés pour 2022 au titre de résolutions et de décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme
29G. Administration (Nairobi)	(2 088,5)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés pour : a) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; b) la modernisation des installations de conférence à Nairobi
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(89 138,8)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés pour : a) le Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations ; b) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; c) la modernisation des installations de conférence à Nairobi ; d) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok ; e) la rénovation du bâtiment nord de la CEPALC, à Santiago
34. Sûreté et sécurité	(68,3)	Non-renouvellement de crédits prévus pour le personnel de sécurité nécessaire dans le cadre du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi
35. Compte pour le développement	(1 000,0)	Non-renouvellement de crédits qui avaient été demandés dans le cadre de l'augmentation en 2022 de la base de ressources du Compte pour le développement de 1 million de dollars
36. Contributions du personnel	(2 989,1)	Non-renouvellement de crédits prévus au titre des contributions du personnel pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Total	(133 123,4)	

Crédits demandés pour les postes et emplois de temporaire créés en 2022, auxquels un taux de vacance de 50 % avait précédemment été appliqué et auxquels le taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants est désormais appliqué (augmentation de 5,1 millions de dollars)

21. Comme le veut la pratique établie, on a appliqué un taux de vacance de 50 % pour calculer le montant à inscrire dans le projet de budget-programme pour 2022 pour les postes et emplois de temporaire créés ou réaffectés. On trouvera dans le tableau 5 les crédits supplémentaires demandés pour 2023 pour 66 postes et 1 emploi de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [76/245](#) et [76/246 A](#), auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2022 et auxquels le taux de vacance proposé pour les postes et emplois existants est désormais appliqué.

Tableau 5

Ajustements techniques pour 2023 résultant de l'application du taux de vacance proposé pour les postes et emplois existants aux postes et emplois de temporaire auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2022, par chapitre du budget

Chapitre	Montant	Description
2.	124,2	2 postes [1 P-3 et 1 G(1°C)] Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences
5.	32,6	1 poste (AL) à l'ONUST Opérations de maintien de la paix
8.	234,3	3 postes [1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international 1 poste (P-3) au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar Affaires juridiques
9.	217,6	4 postes [1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] Affaires économiques et sociales
10.	152,5	2 postes (1 P-3 et 1 P-2) Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
11.	65,7	1 poste (P-3) Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons
12.	307,8	4 postes [2 P-4 et 2 G(AC)] Commerce et développement
24.	901,6	12 postes (3 P-4 et 9 P-3) Droits humains
26.	1 684,2	22 postes (1 P-5, 7 P-4, 12 P-3 et 2 P-2) Réfugiés de Palestine
28.	34,8	1 poste (AN) Communication globale
29A.	302,0	7 postes [1 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 3 G(AC)] Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité
29B.	162,4	3 postes [2 P-3 et 1 G(AC)] Département de l'appui opérationnel
29C.	41,5	1 poste [G(AC)] Bureau de l'informatique et des communications
29E.	83,3	1 poste (P-3) Administration (Genève)
30.	168,7	2 postes (1 D-1 et 1 P-4) Contrôle interne
36.	561,6	Crédits prévus au titre des contributions du personnel associées aux postes susmentionnés Contributions du personnel
Total	5 074,8	

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Tableau 6
Autres ajustements techniques pour 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
31. Activités administratives financées en commun	(62,1)	Modification comme suit de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU : a) Commission de la fonction publique internationale : de 37,2 % en 2022 à 37,5 % en 2023 (augmentation de 34 900 dollars) ; b) Corps commun d'inspection : de 29,4 % en 2022 à 28,4 % en 2023 (diminution de 81 400 dollars) ; c) Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : de 31,1 % en 2022 à 30,7 % en 2023 (diminution de 15 600 dollars)
34. Sûreté et sécurité	(2 143,7)	Modification comme suit de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU : a) Opérations régionales sur le terrain : de 18,3 % en 2022 à 16,8 % en 2023 (diminution de 2 049 200 dollars) ; b) Appui opérationnel spécialisé : de 18,3 % en 2022 à 16,8 % en 2023 (diminution de 94 500 dollars)
Total	(2 205,8)	

Nouveaux mandats et mandats élargis (augmentation de 47,6 millions de dollars)

22. Le projet de budget-programme prévoit des ressources d'un montant de 47,6 millions de dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis qui découlent des résolutions et décisions des organes intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7
Nouveaux mandats et mandats élargis prévus pour 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	176,8	Ressources demandées au titre : a) du reclassement de 3 postes [2 de P-4 à P-5 et 1 de G(AC) à G(1°C)] qui permettrait de renforcer les services d'appui et de secrétariat fournis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément à la résolution 76/245 de l'Assemblée générale ; b) de la semaine supplémentaire de temps de réunion allouée au Comité du programme et de la coordination par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/236
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3 435,8	Appui à l'exécution en 2023 des nouveaux mandats et des mandats élargis découlant de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme
3. Affaires politiques	4 400,9	Transformation au Bureau de la lutte contre le terrorisme de 25 postes [1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 9 G(AC)], auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire, conformément à la résolution 75/291 de l'Assemblée générale

A/77/6 (Introduction)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
4. Désarmement	248,8	Ressources demandées au titre : a) des deux sessions du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire qui seront organisées en application de la résolution 74/50 et de la décision 76/515 de l'Assemblée générale ; b) de la session du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales qui sera organisée en application de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale
8. Affaires juridiques	443,2	a) Appui aux travaux menés dans le cadre de la troisième année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, conformément à la résolution 75/239 de l'Assemblée ; b) Appui à la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons, conformément à la résolution 76/71 de l'Assemblée générale
9. Affaires économiques et sociales	59,6	Établissement d'un rapport sur les politiques de développement social inclusif, conformément à la résolution 76/133 de l'Assemblée générale
12. Commerce et développement	757,3	Appui à la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), qui a été adopté à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
14. Environnement	18,5	Ressources liées à l'augmentation du nombre de membres du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui passe de 27 à 31 États, conformément à la résolution 76/75 de l'Assemblée générale
15. Établissements humains	69,0	Établissement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, d'un rapport sur les politiques et les programmes de développement social inclusif visant à lutter contre le sans-abrisme, conformément à la résolution 76/133 de l'Assemblée générale
20. Développement économique en Europe	36,7	Ressources demandées tous les deux ans pour la session de la Commission économique pour l'Europe, dont la soixante-dixième se tiendra en 2023, conformément à la résolution 62/225 de l'Assemblée générale et au paragraphe 9 de l'annexe I de la résolution 2006/38 du Conseil économique et social
24. Droits humains	31 762,4	Ressources demandées au titre de divers mandats donnés par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale
26. Réfugiés de Palestine	761,7	Transformation de 4 postes (1 P-5 et 3 P-4), auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire, conformément aux résolutions 75/252 et 76/245 de l'Assemblée générale
28. Communication globale	13,7	Fourniture de services de diffusion sur le Web à l'appui de la réunion de haut niveau et de l'audition multipartite sur la couverture sanitaire universelle, conformément à la résolution 75/315 de l'Assemblée générale
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	303,7	Renforcement des capacités du secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination, en application de la résolution 76/236 de l'Assemblée générale
29B. Département de l'appui opérationnel	300,0	Renforcement du multilinguisme, en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale
29E. Administration (Genève)	67,7	Appui à l'exécution de divers mandats du Conseil des droits de l'homme
36. Contributions du personnel	4 768,6	Contributions du personnel associées aux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer à l'appui de l'exécution des mandats susmentionnés
Total	47 624,4	

Autres changements (augmentation de 185,0 millions de dollars)

23. Les changements autres que les ajustements techniques et les nouveaux mandats et mandats élargis s'élèvent à 185,0 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8
Autres changements pour 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	851,2	<p>Augmentation des crédits demandés, qui s'explique comme suit :</p> <p>a) transformation au Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles de 4 postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)], auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire ;</p> <p>b) création de 1 emploi de temporaire (P-3) au Bureau de l'administration de la justice ;</p> <p>c) ressources nécessaires au titre du dispositif de transparence financière, qui relève du Bureau de la déontologie ;</p> <p>d) reclassement de 1 poste de G(AC) à G(1°C) au Comité des commissaires aux comptes</p> <p>L'augmentation est compensée en partie par :</p> <p>a) une diminution des crédits demandés au titre des frais d'audit du Comité des commissaires aux comptes ;</p> <p>b) une diminution des crédits demandés pour les réunions en présentiel du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</p>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(129,5)	<p>a) Réaffectation de 2 postes [1 P-3 et 1 G(AC)] ;</p> <p>b) Transfert de 1 poste (D-1) de Genève à New York</p>
3. Affaires politiques	161 836,9	<p>a) Augmentation due principalement aux ressources demandées pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, pour lesquelles aucun crédit n'avait été ouvert pour 2022 ;</p> <p>b) Reclassement de 1 poste de P-4 à P-5 au Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne ;</p> <p>c) Hausse du nombre de sessions du Conseil du Bureau d'enregistrement, qui passe de quatre à cinq, ce qui doit permettre de compenser le fait qu'aucune réunion n'a été tenue en 2020 et 2021 en raison de la pandémie ;</p> <p>d) Création de 1 poste (P-3) au Bureau d'enregistrement des dommages</p> <p>L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par la suppression de 1 poste (P-4) au Bureau d'enregistrement des dommages</p>
4. Désarmement	(0,1)	Diminution des crédits demandés au titre des voyages liés à la Conférence du désarmement
5. Opérations de maintien de la paix	32,5	Reclassement de 1 poste de P-2 à P-3 à l'ONUST
6. Utilisations pacifiques de l'espace	268,9	<p>a) Création de 2 postes (2 P-3) ;</p> <p>b) Reclassement de 1 poste de P-2 à P-3 ;</p> <p>c) Crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes qui concernent les postes qu'il est proposé de créer</p>
7. Cour internationale de Justice	27,1	<p>a) Création de 1 poste (P-3) ;</p> <p>b) Hausse des ressources nécessaires au titres des activités opérationnelles</p> <p>L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par une diminution des crédits demandés au titre des pensions, des voyages et de l'indemnité pour frais d'études</p>

A/77/6 (Introduction)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description</i>
8. Affaires juridiques	(149,4)	Réaffectation de 2 postes (2 P-3) au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables
9. Affaires économiques et sociales	(99,2)	Réaffectation de 2 postes [1 P-2 et 1 G(AC)]
12. Commerce et développement	304,9	a) Création de 3 postes (1 P-4 et 2 P-3) ; b) Ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes liés aux réunions tenues avec des participants externes L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par la réaffectation de 1 poste [G(AC)]
14. Environnement	(104,1)	a) Réaffectation de 4 postes (3 P-4 et 1 P-3) L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par le transfert de 7 postes (1 D-1, 1 P-4 et 5 P-3) de Manama à Beyrouth
15. Établissements humains	1 365,9	Transformation de 7 postes (1 D-1, 4 P-4, 1 P-3 et 1 AL), auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire
18. Développement économique et social en Afrique	(142,3)	a) Réaffectation de 5 postes (AL) ; b) Suppression de 1 poste (AL) ; c) Transformation de 2 postes d'agent(e) local(e) en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(0,4)	a) Transfert de 1 poste (P-5) de Washington à Santiago ; b) Transfert de 1 poste (P-4) de Santiago à Washington
22. Développement économique et social en Asie occidentale	(86,0)	Réaffectation de 1 poste (P-4)
23. Programme ordinaire de coopération technique	1 500	Crédits supplémentaires demandés pour faire face à l'augmentation anticipée du nombre de demandes de soutien dans certains domaines, notamment dans le cadre du relèvement à la suite de la pandémie
26. Réfugiés de Palestine	1 188,2	a) Création de 15 postes (3 P-5, 4 P-4, 7 P-3 et 1 P-2) ; b) Reclassement de 1 poste de P-5 à D-1 ; c) Transfert de 1 poste (P-5) d'Amman à Bruxelles ; d) Transfert de 1 poste (P-4) de Damas à Beyrouth ; e) Transfert de 1 poste (P-2) de Jérusalem à Amman L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par la suppression de 3 postes [1 P-4 et 2 G(AC)]
28. Communication globale	942,7	a) Ressources nécessaires au titre des activités visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; b) Ressources nécessaires au titre de l'appui apporté au Studio des objectifs de développement durable ; c) Création de 1 poste (P-5) L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par la réaffectation de 3 postes (3 P-2)
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	2 752,4	a) Ressources nécessaires au titre des activités visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; b) Ressources nécessaires au titre des capacités supplémentaires visant à faire face à la multiplication des demandes L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par le transfert au chapitre 29B de 14 postes [1 P-2, 2 G(1°C) et 11 G(AC)], dont les titulaires exerceraient des fonctions opérationnelles et transactionnelles

Chapitre	Montant	Description
29B. Département de l'appui opérationnel	3 240,5	a) Ressources nécessaires au titre des activités visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ; b) Transfert du chapitre 29A de 14 postes [1 P-2, 2 G(1°C) et 11 G(AC)], dont les titulaires exerceraient des fonctions opérationnelles et transactionnelles ; c) Création de 1 poste (P-3) et de 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-5 et 1 P-4)
29E. Administration (Genève)	(55,6)	a) Suppression de 1 poste [G(1°C)] La diminution des crédits demandés est compensée en partie par : a) une augmentation au titre des services contractuels qui servira à financer des services de gestion des installations liés à la modélisation des données concernant les bâtiments, en raison de la complexité croissante de la gestion des installations mécaniques ; b) la création de 1 poste (P-3)
31. Activités administratives financées en commun	43,5	a) Création de 1 poste (P-3) ; b) Reclassement de 1 poste de P-4 à P-5
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	6 123,0	Ressources nécessaires au titre de la transformation et de la modernisation des locaux et des gros travaux d'entretien et du système normalisé de contrôle des accès et de la mise à niveau connexe d'autres systèmes de sécurité
34. Sûreté et sécurité	1 098,6	Création de 4 postes (1 D-2, 2 P-4 et 1 P-2) et de 5 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 G(1°C)]
36. Contributions du personnel	4 228,1	Incidence des changements liés aux postes et au personnel temporaire (autre que pour les réunions) sur les contributions du personnel, compte tenu des dépenses déjà effectivement engagées et des changements relatifs aux postes proposés pour 2023
Total	185 037,8	

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

3. Postes proposés

24. Au total, 10 122 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2023, comme indiqué dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9
Récapitulatif, par catégorie et par classe, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes en 2023

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							
	<i>VSG/ SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>G(1°C)</i>	<i>G(AC)</i>	<i>ASS</i>	<i>AL</i>	<i>SM</i>	<i>AN</i>	<i>ACM</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2022	37	33	114	304	911	1 568	1 485	530	275	2 300	306	1 877	106	88	93	10 027
Créations	–	–	2	1	6	17	28	4	2	1	–	–	–	–	–	61
Suppressions	–	–	–	–	–	(2)	–	–	(1)	(2)	–	(1)	–	–	–	(6)
Transformations	1	–	1	4	6	13	4	–	–	10	–	(1)	–	2	–	40
Reclassements ou déclassements	–	–	–	1	2	(2)	1	(2)	2	(2)	–	–	–	–	–	–

A/77/6 (Introduction)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	1	-	-	-	-
Effectif proposé pour 2023	38	33	117	310	925	1 594	1 518	532	278	2 306	306	1 876	106	90	93	10 122

Abréviations : ACM = agent(e) des corps de métier ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) des services de sécurité ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

25. L'effectif proposé reflète une augmentation nette de 95 postes, qui se décompose comme suit :
- Création de 61 postes (20 au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, 15 à l'UNRWA, 9 à la CNUCED, 6 au Département de l'appui opérationnel, 4 au Département de la sûreté et de la sécurité, 2 au Département de la communication globale, 2 au Bureau des affaires spatiales, 1 à la Cour internationale de Justice, 1 au Bureau d'enregistrement des dommages et 1 à l'Office des Nations Unies à Genève) ;
 - Transformation de 40 postes (25 au Bureau de lutte contre le terrorisme, 4 à l'UNRWA, 7 au Programme des Nations Unies pour les établissements humains et 4 au chapitre 1), auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire ;
 - Suppression de 6 postes (3 à l'UNRWA, 1 au Bureau d'enregistrement des dommages, 1 à la Commission économique pour l'Afrique et 1 à l'Office des Nations Unies à Genève).
26. Les changements relatifs aux postes sont présentés plus en détail, par chapitre du budget, dans les tableaux 10 et 11 ci-dessous.

Tableau 10
Suppressions, créations et transformations de postes proposées, par chapitre du budget

Chapitre/type de changement	Nombre	Classe	Justification
Suppressions			
3. Affaires politiques	(1)	P-4	Suppression de 1 poste de coordonnateur(trice) (P-4) au Bureau d'enregistrement des dommages en raison des progrès réalisés dans l'exécution du mandat du Bureau
18. Développement économique et social en Afrique	(1)	1 AL	Suppression de 1 poste d'assistant(e) comptable (AL), les fonctions ayant été regroupées et redistribuées
26. Réfugiés de Palestine	(3)	1 P-4	Suppression de 1 poste d'ingénieur(e) (P-4), car les fonctions seront redistribuées
		2 G(AC)	Suppression de 2 postes d'assistant(e) administratif(ve) [2 G(AC)], car les fonctions seront redistribuées
29E. Administration (Genève)	(1)	1 G(1°C)	Suppression de 1 poste d'assistant(e) principal(e) (ingénierie) [G(1°C)] dans le cadre de la création de 1 poste d'ingénieur(e) mécanicien(ne) (P-3)
Total partiel (suppressions)	(6)		

<i>Chapitre/type de changement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Justification</i>
Créations			
3. Affaires politiques	1	1 P-3	1 poste de juriste (P-3), dont le (la) titulaire viendrait renforcer le processus d'examen et de traitement des demandes présentées au Bureau d'enregistrement des dommages
6. Utilisations pacifiques de l'espace	2	2 P-3	1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3), dont le (la) titulaire viendrait renforcer la capacité du Bureau des affaires spatiales d'aider les parties prenantes à augmenter leur participation dans les activités spatiales 1 poste d'administrateur(trice) de programme (P-3), dont le (la) titulaire développerait les partenariats stratégiques existants et en établirait de nouveaux avec les États Membres, les entités liées à l'espace et le secteur privé
7. Cour internationale de Justice	1	1 P-3	1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (cybersécurité) (P-3) qui permettrait à la Cour de concevoir et de mettre en place une infrastructure informatique moderne et sûre
12. Commerce et développement	9	1 P-4	1 poste d'économiste (P-4), dont le (la) titulaire étudierait la soutenabilité de la dette extérieure et le financement du développement durable après la COVID-19 pour les pays en développement
		2 P-4	2 postes d'économiste (2 P-4), dont les titulaires apporteraient une aide aux pays en développement dans le domaine de l'économie numérique
	1 P-4	1 poste d'économiste (P-4), dont le (la) titulaire renforcerait les travaux relatifs à la facilitation du commerce (Système douanier automatisé)	
	1 P-3	1 poste de statisticien(ne) (P-3), dont le (la) titulaire contribuerait au renforcement des activités de collecte et de traitement des données disponibles et de production de statistiques et d'analyses sur les perspectives offertes et les problèmes posés par l'économie numérique	
	2 P-3	2 postes d'économiste (2 P-3) : le (la) titulaire du premier poste mènerait des analyses techniques, quantitatives et par modélisation dans le cadre du Groupe de l'assistance au peuple palestinien et le (la) titulaire du second travaillerait sur les flux financiers illicites, mènerait des études concrètes et contribuerait à l'élaboration de politiques	
	1 P-3	1 poste d'économiste (P-3), dont le (la) titulaire s'occuperait de la collecte de données et de l'établissement de statistiques sur le commerce électronique	
	1 P-3	1 poste d'économiste (P-3), dont le (la) titulaire établirait les indicateurs et statistiques clefs, ainsi que les données qualitatives nécessaires pour l'actualisation et l'amélioration de l'indice des capacités productives	
26. Réfugiés de Palestine	15	3 P-5 4 P-4 7 P-3 1 P-2	15 postes (3 P-5, 4 P-4, 7 P-3 et 1 P-2) qui permettraient de renforcer la conduite des activités dans plusieurs domaines, conformément à l'approche globale adoptée dans le cadre du plan stratégique pour 2023 de l'UNRWA
28. Communication globale	2	1 P-5	1 poste (P-5), dont le (la) titulaire dirigerait l'équipe de la communication stratégique
		1 P-3	1 poste de spécialiste de l'information (P-3), dont le (la) titulaire s'occuperait des questions relatives à l'éradication du racisme et à la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	20	1 D-2 2 P-5 4 P-4 1 P-3 1 P-2 1 G(AC)	10 postes [1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)], dont les titulaires s'occuperaient des questions relatives à l'éradication du racisme et à la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

A/77/6 (Introduction)

Chapitre/type de changement	Nombre	Classe	Justification
	1	D-1	1 poste de secrétaire adjoint(e) (D-1), 1 de spécialiste de la gestion de programme (P-3) et 1 d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1°C)], dont les titulaires apporteraient un appui à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination, dont la session a été portée à cinq semaines en 2022, ce qui fait que la période de chevauchement entre les travaux des deux entités sera donc plus longue et qu'il sera d'autant plus important d'avoir les ressources nécessaires pour les servir toutes deux
	1	P-3	
	1	G(1°C)	
	1	P-3	1 poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) à la Division des finances des missions qui permettrait de renforcer les capacités du groupe des missions politiques spéciales, qui doit faire face au volume accru de services qui lui sont demandés, et d'améliorer l'appui apporté aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts ainsi qu'aux missions
	3	P-3	3 postes de spécialiste du budget-programme (3 P-3), 1 de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2) et 1 d'assistant(e) principal(e) (budget) [G(1°C)] qui permettraient de renforcer la capacité de la Division de la planification des programmes et du budget à répondre aux demandes supplémentaires des organes intergouvernementaux, des organes d'experts et des départements clients. Le volume de services fournis par la Division au Comité consultatif et au Groupe de la coordination des politiques a fortement augmenté. L'augmentation du volume des services fournis au Comité consultatif va de pair avec l'augmentation des demandes d'appui provenant des départements clients, au nom desquels les services sont fournis
	1	P-2	
	1	G(1°C)	
	1	P-4	1 poste de juriste (P-4) qui permettrait à la Division du droit administratif de traiter le volume accru de renvois pour suite disciplinaire à la demande du Bureau des services de contrôle interne et des chefs d'entités en temps voulu et de façon rigoureuse, ainsi que de représenter dûment le Secrétaire général devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies en cas de contestation de décisions relatives à des mesures disciplinaires
29B. Département de l'appui opérationnel	6	2	5 postes [1 de spécialiste des ressources humaines (P-4), 1 de spécialiste des données (P-4), 1 d'analyste de processus (P-3), 1 de spécialiste du perfectionnement du personnel (P-3) et 1 de conseiller(ère) du personnel (P-3)], dont les titulaires s'occuperaient des questions relatives à l'éradication du racisme et à la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
		3	
	1	P-3	1 poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) qui permettrait de mener les activités de gestion du matériel, qui ont considérablement gagné en ampleur, compte tenu du dispositif révisé de délégation de pouvoirs mis en place, des normes IPSAS relatives à l'information financière et des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et les organes de contrôle
29E. Administration (Genève)	1	1 P-3	Création de 1 poste d'ingénieur(e) mécanicien(ne) (P-3), liée à la suppression proposée de 1 poste d'assistant(e) principal(e) (ingénierie) [G(1°C)] ; le (la) titulaire du poste serait chargé(e) de l'exploitation et de la maintenance des installations mécaniques, qui sont devenues plus complexes (nouvelle technologie pour le système de dalles de refroidissement du bâtiment H et pour le nouveau système de chauffage prévu pour le Palais des Nations). L'exploitation et l'entretien d'installations modernes et complexes exigent des services de qualité et des compétences techniques et de dépannage poussées, de sorte que la continuité des opérations et la sécurité du personnel et des représentantes et représentants soient assurées
34. Sûreté et sécurité	4	1 D-2	1 poste de directeur(trice) de la Division de l'appui opérationnel spécialisé (D-2), qui est actuellement financé au moyen des crédits alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le cadre d'activités financées en commun. La création de la Division a permis de réaliser des gains d'efficacité dans la manière de coordonner, de concevoir et

Chapitre/type de changement	Nombre	Classe	Justification
			de fournir l'appui apporté au Siège, aux bureaux hors Siège, aux missions et aux organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies
	1	P-4	1 poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4), dont le (la) titulaire, en tant qu'expert(e), procéderait à des évaluations et à des analyses des tendances opérationnelles, politiques et sécuritaires
	1	P-4	1 poste d'administrateur(trice) de programme pour la sécurité routière (P-4), dont le (la) titulaire dirigerait la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière des Nations Unies, organiserait les enquêtes et la collecte de données à ce sujet, et fournirait des analyses et des conseils à l'ensemble du personnel de sécurité
	1	P-2	1 poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2), dont le (la) titulaire contribuerait à l'élaboration de solutions de gestion de l'information qui sont alignées sur les objectifs stratégiques généraux et qui ont une valeur opérationnelle ainsi que de techniques qui sont conformes aux indicateurs de succès opérationnels, veillant ainsi à l'interopérabilité de la gestion de l'information avec les pays hôtes, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies
Total partiel (créations)	61		
Transformations			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	4	1 SGA 1 P-5 1 P-4 1 G(AC)	Transformation de 4 postes, auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire, comme suite à un examen qui visait à déterminer s'il était nécessaire de maintenir les fonctions de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi que celles de son bureau
3. Affaires politiques	25	1 D-2 3 D-1 4 P-5 5 P-4 3 P-3 9 G(AC)	Transformation au Bureau de lutte contre le terrorisme de 25 postes, auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire, conformément à la résolution 75/291 de l'Assemblée générale
15. Établissements humains	7	1 D-1 4 P-4 1 P-3 1 AL	Transformation de 7 postes, auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire
18. Développement économique et social en Afrique	–	(2) AL 2 AN	Transformation de 2 postes d'agent(e) local(e) en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
26. Réfugiés de Palestine	4	1 P-5 3 P-4	Transformation de 4 postes, auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui seront désormais inscrits au budget ordinaire, les fonctions qui leur sont associées étant considérées comme essentielles et de nature continue
Total partiel (transformations)	40		
Total	95		

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Tableau 11
Transferts, reclassements ou déclassés et réaffectations proposés, par chapitre du budget

<i>Chapitre/type de changement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Justification</i>
Transferts^a			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 (1)	G(AC) AL	Transfert de New York à Nairobi de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat, dont le (la) titulaire aiderait le Bureau de l'aide juridique au personnel à Nairobi à faire face à l'augmentation de la charge de travail dans la région
14. Environnement	7	1 D-1 1 P-4 5 P-3	Transfert de Manama à Beyrouth de 7 postes (1 D-1, 1 P-4 et 5 P-3), ce qui permettrait de renforcer la présence régionale du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que l'aide apportée aux pays de la région aux fins de la mise en œuvre de la dimension environnementale des objectifs de développement durable
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	1 P-5	Transfert de 1 poste (P-5) de Washington à Santiago, ce qui permettrait de renforcer le soutien apporté aux États membres de la CEPALC sur les questions liées à la pandémie et d'accroître les retombées des réalisations concrètes du sous-programme depuis Santiago
		1 P-4	Transfert de Santiago à Washington de 1 poste (P-4), ce qui permettrait de renforcer l'emphase mise sur l'intégration des questions de genre dans les travaux, ainsi que la contribution au groupe de travail interaméricain sur l'autonomisation et le leadership des femmes, et de concourir aux observations du bureau de liaison de la CEPALC sur les modes de financement novateur dans ce domaine
26. Réfugiés de Palestine	3	1 P-5	Transfert d'Amman à Bruxelles de 1 poste (P-5), dont le (la) titulaire consoliderait les relations existantes avec de multiples partenaires stratégiques, notamment des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des organisations de la société civile et des donateurs, et favoriserait de nouvelles possibilités de coopération, étant donné que l'Union européenne et ses États membres fournissent plus de 60 % du total des fonds de l'UNRWA
		1 P-4	Transfert de 1 poste (P-4) de Damas à Beyrouth, ce qui permettrait de renforcer le bureau du Liban et ainsi d'assurer la cohérence de l'interprétation et de l'application du cadre réglementaire de l'UNRWA et du droit international
		1 P-2	Transfert de 1 poste (P-2) de Jérusalem à Amman, ce qui permettrait d'assurer une coordination plus étroite de la collecte de fonds auprès du secteur privé et une meilleure mobilisation des donateurs non institutionnels
27. Aide humanitaire	2	1 P-4 1 P-3	Transfert de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) de Genève à Istanbul, ce qui permettrait de répondre à la demande croissante d'appui sur le terrain formulée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'appuyer l'objectif qu'il s'est fixé de devenir plus efficace, de décentraliser ses opérations et de se concentrer sur les activités de terrain ainsi que de renforcer les capacités de planification stratégique et de formation à Istanbul et donnerait au Service de la coordination civilo-militaire la latitude de soutenir plus efficacement ses clients grâce à la meilleure capacité de planification et d'intervention qu'il tirerait de sa plus grande proximité avec le terrain
28. Communication globale	7	1 P-5 1 AN 3 AL	Transfert de 5 postes de Lagos (Nigéria) à Abuja (1 P-5, 1 AN et 3 AL), en application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a demandé que soit augmenté l'effectif permanent des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays, et que soit créée une structure de communication intégrée dans chaque pays grâce au partage des locaux et à la fusion des bureaux de pays des centres d'information des Nations Unies et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

<i>Chapitre/type de changement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Justification</i>
		1 P-3	Transfert de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) à Nairobi de 1 poste (P-3), dont le (la) titulaire viendrait renforcer l'équipe de communication du Service d'information à Nairobi
		1 P-3	Transfert de New York à Genève de 1 poste (P-3), ce qui permettrait au Département de la communication globale d'assurer une présence sur les médias sociaux 24 heures sur 24 grâce à la présence d'un membre de l'équipe des médias sociaux travaillant dans un fuseau horaire différent. Cela permettrait également au Département de gérer le risque de perte de réputation en supervisant le contenu posté pendant la nuit à New York et de réagir en temps réel aux événements mondiaux
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(14)	1 P-2 2 G(1°C) 11 G(AC)	Transfert du chapitre 29A au chapitre 29B de 14 postes, dont les titulaires exerceraient des fonctions d'appui opérationnel et administratif
29B. Département de l'appui opérationnel	14	1 P-2 2 G(1°C) 11 G(AC)	
29C. Bureau de l'informatique et des communications	2	1 P-5	Transfert de Vienne à Valence de 1 poste (P-5) dans le cadre des mesures prises pour renforcer la présence du Bureau de l'informatique et des communications en Europe et, en particulier, pour centraliser les services informatiques au Centre de services mondial de Valence, l'objectif étant d'apporter un appui aux missions dans les domaines de l'innovation et des technologies d'avant-garde
		1 P-2	Transfert de 1 poste (P-2) de Bangkok à Valence, soit dans un lieu d'affectation situé sur un fuseau horaire européen, ce qui favoriserait une coordination plus efficace entre les responsables fonctionnels à New York et l'équipe technique à Bangkok
Reclassements ou déclassements			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	4	2 P-4 à P-5 1 G(AC) à G(1°C)	Reclassement de 3 postes au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245. La complexité des travaux s'est accrue à la suite de l'augmentation de la durée prévue pour les réunions et de l'élargissement de la composition du Comité consultatif, dont le nombre de membres est passé de 16 à 21
		1 G(AC) à G(1°C)	Reclassement de 1 poste au Comité des commissaires aux comptes en raison de l'augmentation des besoins de celui-ci en matière d'appui administratif, notamment en ce qui concerne le traitement et la présentation des rapports. De plus, la complexité des fonctions s'est accrue en raison des besoins technologiques du bureau et des problèmes d'accès aux technologies de l'information, de l'aide apportée à la Secrétaire exécutive dans l'établissement, l'exécution et le suivi du budget du bureau, des activités de recrutement et de tout autre appui administratif aux sessions du Comité
3. Affaires politiques	1	P-4 à P-5	Reclassement de 1 poste, en raison de la montée de la violence en mai 2021 et de la nécessité de maintenir la cessation des hostilités. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a intensifié ses échanges avec les groupes armés, les hauts responsables de l'armée et des forces de sécurité et les représentants des États de la région. L'attaché(e) de liaison serait chargé(e) de diriger les efforts de négociation avec les parties, de représenter le Coordonnateur spécial aux réunions et aux pourparlers et de fournir des conseils stratégiques sur la stratégie, les communications, les activités et le programme de travail de la mission
5. Opérations de maintien de la paix	1	P-2 à P-3	Reclassement de 1 poste en raison de l'augmentation du niveau de responsabilité liée à la création d'un centre de gestion de l'information et des

A/77/6 (Introduction)

Chapitre/type de changement	Nombre	Classe	Justification
			opérations relatives à la sécurité. Le nouveau centre regroupera les processus concernant la collecte d'informations et les opérations relatives à la sécurité, ce qui permettra à la Section de la sécurité d'améliorer et de rationaliser les services qu'elle fournit au personnel de l'ONUST dans les cinq pays et de mieux contribuer à la pleine exécution du mandat de la mission
6. Utilisations pacifiques de l'espace	1	1 P-2 à P-3	Reclassement de 1 poste visant à renforcer les communications stratégiques, la sensibilisation et la coordination des messages concernant les programmes et les réalisations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales et à faire face à l'augmentation du nombre de pays, en particulier de pays en développement, qui souhaitent être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	2	1 P-4 à P-3 1 P-3 à P-4	Déclassement de 1 poste, car le (la) titulaire du poste n'exercerait plus les fonctions de secrétaire du Comité permanent des évaluations de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et se limiterait à apporter un soutien technique à celui-ci, sous la supervision du (de la) Chef de la Section du contrôle des stupéfiants et des évaluations Reclassement de 1 poste, dont le (la) titulaire fournirait des avis juridiques à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et, en particulier, lui prodiguerait des conseils sur l'interprétation de questions juridiques complexes liées au respect par les États parties des dispositions des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues
17. ONU-Femmes	1	P-3 à P-4	Reclassement de 1 poste dû au fait que les responsabilités sont plus nombreuses et plus complexes
26. Réfugiés de Palestine	1	P-5 à D-1	Reclassement de 1 poste visant à ce que la classe du poste corresponde aux responsabilités qui incombent au (à la) titulaire du poste du point de vue opérationnel et stratégique et en matière de représentation
Total partiel (reclassements ou déclassements)	11		

Réaffectations

2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	P-3	Réaffectation à l'équipe technique centrale de 1 poste d'éditeur(trice) de langue anglaise, qui deviendrait un poste de spécialiste des systèmes informatiques, ce qui permettrait d'appuyer le développement de solutions informatiques innovantes pour favoriser la gestion intégrée mondiale des services de documentation
	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) de publication, qui deviendrait un poste d'assistant(e) informaticien(ne), ce qui permettrait au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de planifier ses acquisitions et de disposer d'une fonction permanente de gestion du matériel informatique
8. Affaires juridiques	2	P-3	Réaffectation à la Section de la collecte et de l'analyse (Mécanisme international, impartial et indépendant – République arabe syrienne) de 2 postes de juriste, qui deviendraient des postes d'enquêteur(trice), ce qui permettrait de renforcer encore la capacité d'enquête du Mécanisme afin de remédier aux insuffisances observées dans son travail d'analyse, de faire face au volume croissant d'enquêtes liées aux demandes d'assistance et de continuer à constituer un répertoire d'éléments de preuves
9. Affaires économiques et sociales	1	P-2	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), qui deviendrait un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), ce qui permettrait de doter le Département du savoir-faire dont il a besoin dans le domaine des nouvelles technologies pour la création de supports de communication sur les questions de développement durable (sites Web, bulletins d'information, contenus multimédias, médias sociaux)

<i>Chapitre/type de changement</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Justification</i>
	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes), ce qui permettrait de faire face à l'évolution des fonctions, qui consistent à coordonner, contrôler et évaluer l'exécution du programme de renforcement des capacités
12. Commerce et développement	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes), qui deviendrait un poste d'assistant(e) graphiste, ce qui permettrait de renforcer la capacité du sous-programme de livrer aux États Membres, avec une plus grande efficacité et grâce à la technologie, des produits facilement accessibles
14. Environnement	4	3 P-4 1 P-3	3 postes de spécialiste des affaires humanitaires (3 P-4), qui deviendraient des postes de spécialiste des données Réaffectation de 1 poste de coordonnateur(trice) de la gestion de programme (P-3), qui deviendrait un poste d'analyste de données, ce qui permettrait de faire correspondre les fonctions qui sont associées à ces postes et qui nécessitent des capacités renforcées en matière de données, d'innovation, d'analyse prévisionnelle stratégique et de science comportementale à la structure du programme du PNUE, en particulier le sous-programme 2, tel qu'approuvé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée générale
18. Développement économique et social en Afrique	5	5 AL	1 poste de chauffeur(euse) de véhicule léger, qui deviendrait un poste d'assistant(e) d'équipe, dont le (la) titulaire viendrait renforcer la capacité de soutien administratif du Bureau sous-régional en Afrique du Nord Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) de gestion de l'information, qui deviendrait un poste d'assistant(e) à la gestion des documents, et de 1 poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information, qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes), ce qui permettrait de faire correspondre les titres des postes avec les fonctions qui leur sont associées 1 poste d'assistant(e) administratif(ve), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes), dont le (la) titulaire viendrait renforcer les capacités de gestion stratégique et de gestion des programmes Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) d'équipe, qui deviendrait un poste d'assistant(e) au service des séances, ce qui permettrait de renforcer les capacités en matière de planification des événements, d'estimation des coûts et de transactions financières
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	1 P-4	Réaffectation de 1 poste de statisticien(ne), qui deviendrait un poste de spécialiste des données, ce qui permettrait de faciliter la transformation, sur le plan des qualifications, des compétences et de la culture, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en une organisation moderne et axée sur les données, laquelle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout
28. Communication globale	3	P-2	Réaffectation de 1 poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), qui deviendrait un poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), ce qui permettrait de faire face à l'augmentation de la complexité et à l'élargissement de la portée technique des travaux du Groupe des ressources multimédias Réaffectation de 1 poste de bibliothécaire (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), qui deviendrait un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), et de 1 poste de graphiste (adjoint(e) de 1 ^{re} classe), qui deviendrait un poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) ; celle-ci est due à l'évolution des exigences du travail, qui nécessite des compétences plus avancées en matière d'informatique et des capacités renforcées en matière de gestion de l'information numérique, de compétences en communication numérique et de graphisme, en particulier au sein de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld

A/77/6 (Introduction)

Chapitre/type de changement	Nombre	Classe	Justification
29B. Département de l'appui opérationnel	1	1 G(1°C)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) principal(e) aux télécommunications, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (ingénierie de données), ce qui permettrait de renforcer l'analyse des données et la communication des informations (y compris les tableaux de bord)
Total partiel (réaffectations)	21		

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

^a Ne sont pas pris en compte les transferts de poste entre les composantes ou les sous-programmes d'un chapitre.

27. La proportion des postes qui relèvent de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur augmenterait en 2023 pour atteindre 50,1 %, à part égale avec les postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, comme le montre le tableau 12, qui donne un aperçu de la répartition des postes par catégorie depuis l'exercice 2016-2017.

Tableau 12
Répartition des postes par catégorie de personnel

Catégorie	2016-2017 ^a		2018-2019 ^a		2020 ^b		2021 ^b		2022 ^b		2023 ^c	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4 806	47,6	4 816	48,3	4 884	49,0	4 899	49,0	4 982	49,7	5 067	50,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 286	52,4	5 155	51,7	5 088	51,0	5 060	51,0	5 045	50,3	5 055	49,9
Total	10 092		9 971		9 972		9 959		10 027		10 122	

^a Selon le montant définitif des crédits ouverts.

^b Selon les tableaux d'effectifs approuvés pour 2020 et 2021 par l'Assemblée générale dans ses résolutions [74/262](#), [75/252](#) et [75/253](#).

^c Proposition du Secrétaire général.

4. Actualisation des coûts

28. L'actualisation des coûts consiste à apporter des ajustements aux montants des crédits demandés de sorte que l'Organisation conserve le même pouvoir d'achat. Ces ajustements sont apportés compte tenu des variations des quatre paramètres suivants : a) les taux de change ; b) les taux d'inflation ; c) les dépenses de personnel standard, notamment les traitements et les dépenses communes de personnel ; d) les taux de vacance de postes. À des fins de comparaison, le projet de budget-programme pour 2023 a été établi sur la base des mêmes niveaux de prix et des mêmes taux de change que le budget-programme de 2022. Le montant demandé pour 2023 après actualisation des coûts préliminaire est également présenté afin que l'on ait une idée des ressources nécessaires après ajustements compte tenu de l'inflation prévue. En décembre 2022, le projet de budget fera l'objet d'une deuxième actualisation des coûts, dans le cadre de laquelle on procédera à des ajustements en fonction des données actualisées relatives aux quatre paramètres.
29. Conformément à la méthode en vigueur, les coûts actualisés sont calculés une première fois et présentés dans le contexte du projet de budget-programme. Dans ce cadre, des ajustements sont

apportés de façon à tenir compte de l'inflation prévue en 2023, tandis que les trois autres paramètres (taux de vacance, dépenses de personnel standard et taux de change) restent les mêmes que ceux approuvés par l'Assemblée générale en décembre de l'année précédente. Cela étant, après l'apaisement de la crise des liquidités au premier semestre de 2021, les taux de vacance ont mis du temps à réagir à l'assouplissement des restrictions en matière de recrutement. Cette année, le Secrétariat a donc exceptionnellement aussi majoré d'un point de pourcentage les taux de vacance approuvés dans le cadre de l'actualisation préliminaire des coûts afin d'affiner les prévisions de dépenses.

30. Dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour 2023, on a comme de coutume attendu autant que possible pour actualiser les coûts sur la base des dernières prévisions concernant l'inflation et pour réduire les écarts entre les montants issus de l'actualisation préliminaire et les prévisions qui seront révisées en décembre. Le taux d'inflation prévu au projet de budget-programme pour 2023 est fondé sur les prévisions de mai 2022 relatives aux coefficients d'ajustement, aux ajustements au coût de la vie et aux indices des prix à la consommation.
31. L'incidence de l'inflation sur les ressources nécessaires au titre des postes est estimée compte tenu des coefficients d'ajustement et des ajustements au coût de la vie prévus pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour les postes de la catégorie des services généraux et catégories apparentées, respectivement. Les coefficients d'ajustement pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont fondés sur les dernières informations publiées par la Commission de la fonction publique internationale, auxquelles le taux d'inflation prévu est appliqué. La différence entre les coefficients d'ajustement estimés pour 2023 et ceux retenus dans le calcul des crédits ouverts pour 2022, ainsi que la différence entre les traitements pour les postes de la catégorie des services généraux retenus dans le calcul des crédits ouverts pour 2022 et les traitements actualisés compte tenu des prévisions d'inflation sont indiquées sous la colonne « actualisation des coûts » du tableau 2.
32. Les montants des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes sont corrigés de l'inflation en fonction des indices des prix à la consommation publiés par *The Economist*. Selon la méthode approuvée, les taux d'inflation utilisés pour ajuster le montant des objets de dépense autres que les postes tiennent compte des diverses monnaies utilisées par les différentes entités et de la part relative que celles-ci représentent selon les données issues d'Umoja. Par exemple, si une entité engage des dépenses dans quatre monnaies dont la part représente respectivement 40 %, 30 %, 20 % et 10 %, le taux d'inflation appliqué est fondé sur la moyenne pondérée des indices des prix à la consommation pour chacune des quatre monnaies.
33. Cela étant, deux objets de dépense autres que les postes sont actualisés différemment : les voyages et les subventions et contributions. Les coûts relatifs aux voyages aériens sont actualisés sur la base du taux d'inflation estimé pour le dollar des États-Unis, sachant que les prix du secteur sont fixés dans cette monnaie. Les montants des ressources au titre des subventions et contributions sont actualisés sur la base des taux d'inflation selon la méthode applicable aux objets de dépense autres que les postes expliquée ci-dessus, à l'exception de ceux prévus aux chapitres 13 (Centre du commerce international), 31 (Activités administratives financées en commun) et 35 (Compte pour le développement), qui font l'objet d'une autre méthode de calcul. En ce qui concerne le chapitre 13, la méthode d'actualisation est la même en l'occurrence, mais, en décembre, le montant des subventions sera ajusté compte tenu uniquement des fluctuations des taux de change et ne sera pas ajusté en cas de modification des prévisions d'inflation. Pour la première fois, des ajustements liés à l'actualisation des coûts ont été apportés au chapitre 35 du projet de budget-programme pour 2023 (voir la résolution [76/245](#) de l'Assemblée générale). Les ressources inscrites au chapitre 31 du budget-programme sont actualisées en l'occurrence selon la méthode applicable aux objets de dépense autres que les postes, mais, en décembre, l'actualisation portera sur tous les objets de dépense du budget complet des activités financées en commun, puis la part revenant à l'ONU sera imputée au budget ordinaire. En outre, le montant des subventions à verser au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents n'est pas sujet à actualisation. La méthode standard a

été appliquée à tous les autres crédits demandés au titre des subventions et contributions, dont les montants ont été actualisés en fonction des indices des prix à la consommation applicables.

34. Le montant prévu au titre de l'actualisation préliminaire des coûts pour 2023 s'élève à 68,8 millions de dollars, soit 2,1 % du projet de budget ordinaire, ou 2,8 % en excluant les missions politiques spéciales. De manière générale, le budget ordinaire est exposé à l'incidence des variations des taux de change et de l'inflation pour 87 lieux différents et 75 monnaies. D'après des données récentes sur les dépenses, un montant de 2 299,3 millions de dollars, soit 96,2 % du budget ordinaire total, hors missions politiques spéciales, est soumis aux fluctuations de neuf monnaies, le dollar des États-Unis étant la plus utilisée.

Tableau 13

Total des ressources prévues, par monnaie, hors missions politiques spéciales

(En millions de dollars des États-Unis)

Monnaie	Postes	Pourcentage	Autres objets de dépense	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total de l'actualisation des coûts	2023
								(prévisions après actualisation des coûts)
Dollar des États-Unis	624,4	44,4	749,6	71,3	1 374,1	55,9	50,1	1 424,2
Franc suisse	359,0	25,5	179,0	17,0	538,0	21,9	3,3	541,2
Euro	62,0	4,4	42,9	4,1	104,8	4,3	1,7	106,6
Nouveau shekel	57,9	4,1	9,2	0,9	67,0	2,7	(1,4)	65,6
Baht	53,6	3,8	11,5	1,1	65,1	2,6	1,2	66,2
Shilling kényan	52,2	3,7	10,5	1,0	62,7	2,6	0,8	63,5
Livre libanaise	47,8	3,4	10,5	1,0	58,3	2,4	6,5	64,8
Peso chilien	41,5	3,0	12,6	1,2	54,1	2,2	1,0	55,1
Birr éthiopien	33,3	2,4	5,9	0,6	39,2	1,6	3,6	42,8
Dinar jordanien	12,4	0,9	1,6	0,2	14,0	0,6	0,1	14,1
Peso mexicain	6,7	0,5	2,4	0,2	9,1	0,4	0,2	9,3
Roupie pakistanaise	5,6	0,4	2,3	0,2	7,8	0,3	0,2	8,0
Autres ^a	48,8	3,5	14,0	1,3	62,8	2,6	1,5	64,3
Total	1 405,1	100,0	1 051,9	100,0	2 457,0	100,0	68,8	2 525,8

^a 55 autres monnaies.

35. Le dollar des États-Unis est la monnaie la plus utilisée, 44,4 % des ressources prévues au titre des postes et 71,3 % au titre des autres objets de dépense étant exposées à l'inflation liée à la dépréciation du dollar des États-Unis. Cette part importante du budget a été majorée de 3,6 % compte tenu des prévisions concernant l'inflation, les coefficients d'ajustement et les ajustements au coût de la vie, ce qui représente un montant de 50,1 millions de dollars, soit 72,8 % du montant total correspondant à l'actualisation des coûts.

Tableau 14
Actualisation préliminaire des ressources financières demandées, par chapitre du budget et catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Postes		Autres objets de dépense		Total		Pourcentage
	2023 (prévisions)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions)	Actualisation des coûts	
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	43 620,6	1 283,3	37 209,6	1 130,6	80 830,2	2 413,9	3,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	262 884,2	4 830,8	80 152,5	4 029,5	343 036,7	8 860,3	2,6
3. Affaires politiques	63 425,2	1 133,3	771 957,0	239,2	835 382,2	1 372,5	0,2
4. Désarmement	9 588,5	172,1	3 117,7	172,5	12 706,2	344,6	2,7
5. Opérations de maintien de la paix	36 237,5	279,8	18 494,3	2 008,3	54 731,8	2 288,1	4,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 476,5	(9,8)	1 007,5	53,4	4 484,0	43,6	1,0
7. Cour internationale de Justice	14 777,0	208,8	13 686,2	342,3	28 463,2	551,1	1,9
8. Affaires juridiques	33 323,9	624,1	25 483,8	830,4	58 807,7	1 454,5	2,5
9. Affaires économiques et sociales	77 735,1	2 160,7	8 079,0	428,2	85 814,1	2 588,9	3,0
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6 327,5	218,6	1 142,4	60,6	7 469,9	279,2	3,7
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	7 028,0	188,2	1 243,7	68,8	8 271,7	257,0	3,1
12. Commerce et développement	67 406,5	300,9	5 238,3	255,3	72 644,8	556,2	0,8
13. Centre du commerce international	–	–	20 174,9	363,2	20 174,9	363,2	1,8
14. Environnement	21 258,7	452,0	1 568,1	82,0	22 826,8	534,0	2,3
15. Établissements humains	12 690,8	235,6	1 404,5	70,2	14 095,3	305,8	2,2
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	18 746,1	55,7	3 120,5	162,1	21 866,6	217,8	1,0
17. ONU-Femmes	9 404,8	346,0	552,8	29,4	9 957,6	375,4	3,8
18. Développement économique et social en Afrique	51 798,7	3 751,9	26 512,5	1 645,8	78 311,2	5 397,7	6,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	48 689,6	859,3	5 622,7	264,9	54 312,3	1 124,2	2,1

A/77/6 (Introduction)

Chapitre	Postes		Autres objets de dépense		Total		
	2023 (prévisions)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions)	Actualisation des coûts	Pourcentage
20. Développement économique en Europe	34 028,8	304,1	1 517,0	76,4	35 545,8	380,5	1,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	50 629,5	904,4	8 725,0	469,2	59 354,5	1 373,6	2,3
22. Développement économique et social en Asie occidentale	34 602,1	2 840,9	9 503,8	2 225,5	44 105,9	5 066,4	11,5
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	40 264,8	2 620,8	40 264,8	2 620,8	6,5
24. Droits humains	80 263,3	382,4	64 626,5	2 808,3	144 889,8	3 190,7	2,2
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	677,3	10,0	41 535,0	747,6	42 212,3	757,6	1,8
26. Réfugiés de Palestine	44 000,7	(296,2)	39,0	2,1	44 039,7	(294,1)	(0,7)
27. Aide humanitaire	13 556,9	339,5	4 987,2	267,6	18 544,1	607,1	3,3
28. Communication globale	82 497,1	2 299,9	18 502,5	1 123,8	100 999,6	3 423,7	3,4
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	41 661,3	793,8	16 588,7	839,5	58 250,0	1 633,3	2,8
29B. Département de l'appui opérationnel	39 560,9	642,4	51 790,4	2 620,3	91 351,3	3 262,7	3,6
29C. Bureau de l'informatique et des communications	25 358,9	552,3	27 370,0	1 450,8	52 728,9	2 003,1	3,8
29E. Administration (Genève)	46 167,8	327,7	29 063,8	827,8	75 231,6	1 155,5	1,5
29F. Administration (Vienne)	9 570,8	204,4	8 931,8	442,2	18 502,6	646,6	3,5
29G. Administration (Nairobi)	10 846,4	124,1	5 810,8	268,0	16 657,2	392,1	2,4
30. Contrôle interne	18 471,1	317,9	2 885,0	126,2	21 356,1	444,1	2,1
31. Activités administratives financées en commun	–	–	7 936,3	420,7	7 936,3	420,7	5,3
32. Dépenses spéciales	–	–	84 811,4	4 001,7	84 811,4	4 001,7	4,7
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	29 727,0	1 403,8	29 727,0	1 403,8	4,7
34. Sécurité et sécurité	84 760,9	1 718,0	39 779,5	2 605,4	124 540,4	4 323,4	3,5
35. Compte pour le développement	–	–	15 199,4	805,6	15 199,4	805,6	5,3
36. Contributions du personnel	–	–	283 622,9	1 881,6	283 622,9	1 881,6	0,7
Total	1 405 073,0	28 556,9	1 818 985,8	40 271,6	3 224 058,8	68 828,5	2,1

5. Crédits qui pourraient être demandés pour 2023 après la présentation du projet de budget-programme

36. L'Assemblée générale examinera, durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, les propositions formulées dans les documents ci-après, qui pourraient avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2023 :
- a) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ;
 - b) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ;
 - c) les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago ;
 - d) le rapport sur les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;
 - e) le rapport annuel sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ;
 - f) l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2023 ;
 - g) l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
 - h) les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant.
37. Les propositions énumérées au précédent paragraphe auront aussi une incidence sur les ressources demandées pour 2024 si les besoins visés sont récurrents. D'autres propositions pourraient avoir une incidence sur les ressources demandées pour 2024, à savoir :
- a) les incidences sur le budget-programme de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (résolution [76/258](#) de l'Assemblée générale) ;
 - b) les crédits demandés dans le cadre du plan global relatif aux dépenses d'équipement majeures pour l'ensemble de l'Organisation, qui met l'accent sur l'informatique et les communications, la sûreté et la sécurité, les conférences, les installations et les besoins connexes en infrastructures ;
 - c) les ressources nécessaires à la tenue de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, conformément aux résolutions [73/260](#) et [67/251](#) de l'Assemblée générale et à la dernière décision adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (décision 5/4 : ordre du jour provisoire et date et lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement) ;
 - d) les incidences sur le budget-programme que pourrait avoir la décision qui doit être prise sur les modalités de la réunion de haut niveau qui doit se tenir en 2024 dans le contexte de la résolution [76/257](#) de l'Assemblée générale intitulée « Saisir les plus hautes instances politiques des questions de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies » ;
 - e) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ;
 - f) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ;

- g) les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant ;
- h) tous autres crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière.

6. Fonds de réserve pour 2024

38. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), le Secrétaire général a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage du montant total du projet de budget annuel.
39. Grâce à cette mesure, le montant du fonds de réserve continuerait d'être fixé avant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, demeureraient applicables. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A.
40. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le montant du fonds de réserve pour 2024 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2023.

7. Prévisions de recettes pour 2023

41. Le montant des recettes prévues pour 2023 est estimé à 306,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 11,3 millions de dollars (3,8 %) par rapport au montant des prévisions approuvées pour 2022 (295,5 millions de dollars).

Tableau 15

Prévisions de recettes pour 2023, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des recettes	2021 (recettes effectives)	2022 (montant approuvé)	2023 (prévisions)	Augmentation/(diminution)	
				Montant	Pourcentage
Chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)	271 239,6	279 138,3	287 663,0	8 524,7	3,1
Chapitre 2 des recettes (Recettes générales)	25 967,4	19 580,6	22 352,2	2 771,6	14,2
Chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public)	(10 226,6)	(3 219,0)	(3 177,0)	42,0	1,3
Total	286 980,5	295 499,9	306 838,2	11 338,3	3,8

42. L'augmentation prévue de 11,3 millions de dollars, qui concerne essentiellement le chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), est principalement imputable à l'effet net des changements relatifs aux postes et aux autres objets de dépense sur les contributions du personnel, y compris l'actualisation préliminaire du montant estimé de ces contributions.

8. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

Quotes-parts hors budget ordinaire

43. Le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 377,6 millions de dollars, soit une augmentation de 15,5 millions de dollars (4,3 %) par rapport aux prévisions pour 2022. L'augmentation concerne essentiellement les chapitres 29B (Département de l'appui opérationnel) (5,4 millions de dollars), 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) (3,3 millions de dollars), 5 (Opérations de maintien de la paix) (2,3 millions de dollars), 30 (Contrôle interne) (2,2 millions de dollars), 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (1,3 million de dollars), 32 (Dépenses spéciales) (0,7 million de dollars), 34 (Sûreté et sécurité) (0,3 million de dollars) et 3 (Affaires politiques) (0,2 million de dollars). Elle est partiellement compensée par des diminutions de moins grande ampleur au titre de divers autres chapitres.
44. L'augmentation proposée, d'un montant total de 15,5 millions de dollars, est principalement imputable au transfert au compte d'appui de 18 postes actuellement financés au moyen des budgets des opérations de maintien de la paix (3,3 millions de dollars), à la mise à jour des coûts salariaux standard, y compris des taux de vacance (9,4 millions de dollars), aux crédits prévus pour la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (1,2 million de dollars), à l'effet-report de la création de postes pendant l'exercice précédent (0,8 million de dollars), ainsi qu'à l'augmentation de la part des dépenses liées à l'assurance maladie après la cessation de service à la charge des opérations de maintien de la paix (0,7 million de dollars). On trouvera de plus amples renseignements dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ([A/76/725](#)).

Ressources extrabudgétaires

45. Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 13,2 milliards de dollars, soit une diminution nette de 127,2 millions de dollars (1,0 %) par rapport aux prévisions pour 2022. Cette variation est le résultat net d'une diminution de 174,1 millions de dollars et d'une augmentation de 46,9 millions de dollars.
46. La diminution de 174,1 millions de dollars s'explique principalement comme suit :
- a) réduction du montant prévu des contributions des donateurs (93,3 millions de dollars) au chapitre 15 (Établissements humains) ;
 - b) achèvement de projets et activités connexes en 2022 ou diminution du nombre de projets et activités connexes prévus pour 2023 (72,8 millions de dollars), principalement au titre des chapitres suivants :
 - i) 29B (Département de l'appui opérationnel) (27,1 millions) ;
 - ii) 9 (Affaires économiques et sociales) (12,5 millions) ;
 - iii) 27 (Aide humanitaire) (9,3 millions) ;
 - iv) 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (7,5 millions) ;
 - v) 3 (Affaires politiques) (missions politiques spéciales) (5,0 millions) ;
 - vi) 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (4,8 millions) ;
 - vii) 34 (Sûreté et sécurité) (3,7 millions) ;
 - viii) 8 (Affaires juridiques) (2,9 millions) ;
 - c) diminution de 4,3 millions de dollars prévue au chapitre 3 (Affaires politiques), qui tient essentiellement à la transformation de 25 emplois de temporaire au Bureau de lutte contre le terrorisme, qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires et qui seraient inscrits au budget ordinaire.

47. Les diminutions susmentionnées sont en partie contrebalancées par une augmentation de 46,9 millions de dollars, qui s'explique par les crédits supplémentaires demandés pour la mise en œuvre de projets et activités prévus en 2023, principalement au titre des chapitres suivants :
- a) 26 (Réfugiés de Palestine) (29,1 millions) ;
 - b) 24 (Droits humains) (12,2 millions) ;
 - c) 4 (Désarmement) (1,4 million) ;
 - d) 18 (Développement économique et social en Afrique) (1,3 million) ;
 - e) 20 (Développement économique en Europe) (0,9 million) ;
 - f) 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) (0,5 million) ;
 - g) 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (0,5 million) ;
 - h) 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (0,3 million).

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes A/76/5 (Vol. I)

Le Comité recommande que l'Administration se coordonne plus activement avec les entités financées par le budget-programme afin que les documents budgétaires comprennent suffisamment d'indications sur tous les postes et toutes les ressources financières nécessaires, qu'ils relèvent du budget ordinaire ou des ressources extrabudgétaires, de manière à renforcer le contrôle, la transparence et le respect du principe de responsabilité (par. 68).

Le Comité recommande que l'Administration se coordonne plus activement avec les entités financées par le budget-programme afin de définir des indicateurs de performance pour les produits quantifiables et non quantifiables, dans la mesure du possible, lors de l'établissement du budget-programme, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats (par. 73).

Le Comité recommande également que l'Administration continue de suivre de près et de manière centralisée les réaffectations de ressources du budget ordinaire réalisées par diverses entités lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient (par. 79).

Le Comité recommande que l'Administration justifie mieux les écarts importants entre les dépenses effectives et les crédits ouverts dans le rapport sur l'exécution du budget et dans les états financiers, en particulier lorsque les dépenses engagées au titre des consultants et experts sont supérieures aux crédits ouverts (par. 83).

Dans le contexte du projet de budget-programme pour 2022, des informations supplémentaires ont été fournies aux organes délibérants afin d'offrir une vision globale et complète des besoins en matière de postes et autres ressources pour chaque sous-programme. Celles-ci s'accompagnaient d'explications plus précises sur les fonctions et les activités devant être financées au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que sur leur conformité avec les politiques, objectifs et activités de l'Organisation, conformément au paragraphe 14 de la résolution 75/252 de l'Assemblée générale. Le projet de budget-programme pour 2023 contient également de telles informations.

Dans le contexte du projet de budget-programme pour 2022, les activités de fond et les activités d'appui qui s'y prêtaient ont commencé à être quantifiées, conformément à la résolution 75/243 de l'Assemblée générale. Lors de son examen du projet de budget-programme pour 2022, le Comité du programme et de la coordination n'a pas recommandé la quantification d'un plus grand nombre de produits. En outre, il a été procédé à des aménagements supplémentaires pour accroître le nombre de produits quantifiés dans le projet de budget-programme pour 2023, comme demandé au paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7). De plus amples renseignements sont communiqués ci-après.

Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget continuera de suivre les réaffectations de ressources du budget ordinaire effectuées lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et donnera des directives supplémentaires aux directeurs et directrices de programme de différentes entités auxquels a été délégué le pouvoir de procéder à ces réaffectations.

L'Administration s'attachera, dès l'établissement du rapport sur l'exécution du budget et des états financiers de 2021, à mieux justifier tout écart important, en particulier s'agissant des consultants et des experts.

Le Comité recommande également que l'Administration demande aux entités de mieux contrôler les dépenses engagées au titre des consultants et des experts et de les limiter au strict minimum, conformément à la demande de l'Assemblée générale (par. 84).

Le Comité recommande que l'Administration communique des informations sur l'utilisation des ressources humaines financées par des ressources extrabudgétaires afin de gagner en transparence (par. 89).

Le Comité recommande également que l'Administration redouble d'efforts pour évaluer plus précisément le nombre de postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires prévus dans le projet de budget-programme afin de garantir, dans la mesure du possible, l'exactitude des prévisions budgétaires en ce qui concerne les ressources extrabudgétaires (par. 90).

Assemblée générale **Résolution 76/236**

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les résultats et, si possible, les mesures des résultats illustrent véritablement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de l'Organisation et leurs effets, et non ceux imputables à tel ou tel État Membre (par. 13).

Résolutions 76/236 et 76/245

Prend note du volume accru de la documentation qui constitue le projet de budget-programme, et note avec satisfaction que le Secrétaire général continue de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin (par. 17 de la résolution 76/236 et par. 18 de la résolution 76/245).

Dans les directives budgétaires qu'il a transmises aux chefs d'entités, le Contrôleur de l'ONU a appelé l'attention des directeurs et directrices de programme sur la demande de l'Assemblée générale et les a encouragés à réduire au minimum les montants prévus au titre des consultants.

En plus d'informations sur les postes pour la période et l'exercice budgétaire en cours, l'Administration communiquera, à compter du projet de budget-programme pour 2023, des données relatives à l'utilisation effective des ressources humaines financées par des ressources extrabudgétaires au cours du dernier exercice clos.

Les directives budgétaires communiquées aux entités concernant l'établissement du projet de budget-programme pour 2023 comprenaient des informations supplémentaires destinées à favoriser une estimation plus précise des ressources nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense financés à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Les projets de plan-programme pour 2023 sont conformes à cette demande.

Avant d'établir la version définitive du projet de budget-programme pour 2023, le Secrétariat a organisé, en février 2022, des consultations avec les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 5 de sa résolution 76/236. L'objet de ces consultations était de valider l'interprétation à donner aux résolutions et de déterminer leur incidence sur le format du projet de budget-programme pour 2023. Le Secrétariat a apporté un certain nombre de modifications supplémentaires à la présentation du projet de budget-programme pour 2023 afin d'améliorer encore la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du document sans pour autant supprimer des informations.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 et les enseignements qui en ont été tirés, y compris pour ce qui est de la généralisation des meilleures pratiques, sont présentés au niveau des programmes et il est fait

référence aux sous-programmes pertinents le cas échéant. Les textes des organes délibérants définissant les mandats ont été regroupés de façon à éviter les répétitions et les renvois à des textes devenus caducs et à continuer de préciser quels textes intéressent en particulier tel ou tel sous-programme. La structure et la cohérence des stratégies retenues pour les sous-programmes ont encore été améliorées, notamment en numérotant les activités prévues en parallèle aux résultats escomptés et en réduisant les formulations standard. Les résultats reportés des plans précédents sont désormais axés sur la performance du programme et les formules standard et les descriptifs des mesures des résultats et des activités prévues se chevauchant ont été réduits.

Résolution 76/245

Prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget, des conséquences de la COVID-19 pour le budget-programme de 2021, en exposant en détail les écarts budgétaires enregistrés et le réaménagement des modalités de travail, et de tenir compte des enseignements à tirer pour les méthodes de travail du Secrétariat, sans préjudice des travaux des organes intergouvernementaux, dans le prochain projet de budget-programme (par. 12).

Note que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de donner des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget (par. 16).

Réaffirme que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale, souligne que la pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve le principe de l'égalité de traitement des six langues officielles, et demande au Secrétaire général de proposer, dans le prochain projet de budget-

Le projet de budget-programme pour 2023 comprend des informations sur les résultats obtenus compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19, qui s'est poursuivie en 2021, et sur les enseignements qui en ont été tirés et dont il a été tenu compte dans les propositions pour 2023.

Les méthodes de travail instituées en 2021 sont à l'image des modalités à distance et hybrides adoptées pour exécuter pleinement et efficacement les mandats. Par exemple, en 2021, plus de 12 000 réunions ont été organisées sur divers sujets, dont environ deux tiers se sont déroulées virtuellement ou selon des modalités hybrides.

Le budget approuvé pour 2021 tenait compte de réductions de plus de 10 % au titre des voyages, des dépenses de représentation (réduction de plus de 50 %) et des fournitures et accessoires. Dans le projet de budget-programme pour 2022, le Secrétaire général a non seulement maintenu ces réductions, mais proposé des réductions supplémentaires d'un montant de 4,5 millions de dollars. L'Assemblée générale a décidé d'appliquer au budget-programme de 2022 des réductions en plus de celles proposées par le Secrétaire général. Dans le projet de budget-programme pour 2023, aucune augmentation n'étant proposée, il est prévu de maintenir les modalités de travail plus efficaces mises en place pendant la pandémie.

Dans le projet de budget-programme pour 2023, le Secrétaire général propose plusieurs mesures concrètes visant à promouvoir le multilinguisme. Elles consisteraient notamment à rendre plus professionnels les programmes de formation linguistique existants au Secrétariat de l'ONU grâce à des initiatives visant à

programme, des mesures concrètes visant à promouvoir le multilinguisme (par. 23).

renforcer les capacités locales pour accroître l'efficacité des pratiques opérationnelles, ainsi qu'à des formations offertes dans les six langues conformément aux normes linguistiques établies dans le Cadre des Nations Unies pour les langues. À cet égard, un appui logistique serait apporté aux centres de conférence qui auraient déterminé les ressources nécessaires pour établir de nouvelles structures durables de formation linguistique et les résultats escomptés. Afin de faire mieux comprendre, de clarifier et de rendre plus transparents les critères à remplir à l'oral et à l'écrit pour les différents niveaux de compétence dans toutes les langues officielles, le Secrétariat propose de poursuivre le projet pilote novateur entrepris en 2022 visant à établir des exemples correspondants aux niveaux I à IV du Cadre des Nations Unies pour les langues. Il est également proposé de réaliser une étude de faisabilité pour déterminer quels seraient la démarche, la méthode, le contenu et le logiciel les plus efficaces pour concevoir un outil d'auto-évaluation des compétences linguistiques par rapport aux niveaux fixés dans le Cadre des Nations Unies pour les langues, ainsi que pour planifier et évaluer la formation linguistique, notamment en mettant à l'essai un prototype d'outil d'auto-évaluation dans les deux langues de travail du Secrétariat. Pour mettre en œuvre les mesures susmentionnées, le Secrétaire général demande des crédits supplémentaires d'un montant de 300 000 dollars au titre de la composante 2 du sous-programme 1 (Renforcement des capacités et formation opérationnelle) du chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel).

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#)

Le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait s'attacher à présenter une partie des produits regroupés dans les catégories C (activités de fond), D (activités de communication) et E (activités d'appui) de la même manière que les produits relevant des catégories A et B et recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de prendre des mesures en ce sens dans le prochain projet de budget-programme (par. 25).

Le Secrétariat a analysé tous les produits présentés dans les catégories C (activités de fond), D (activités de communication) et E (activités d'appui) et a tenu des consultations avec les États Membres (en application du paragraphe 5 de la résolution [76/236](#) de l'Assemblée générale) en février 2022 afin de donner suite aux orientations de l'Assemblée générale et de répondre aux besoins des États Membres. En conséquence, les missions, qui étaient auparavant inscrites dans la catégorie C, relèvent de la catégorie B (création et transfert de connaissances) dans le projet de budget-programme 2023. Les missions sont réparties en catégories, à savoir les missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête, les missions électorales et les missions

Le Comité consultatif a demandé, mais n'a pas reçu, des informations sur les recrutements, notamment sur le délai moyen entre la date de création d'un poste ou la date à laquelle un poste devient vacant et la prise de fonctions des personnes recrutées, et la correspondance entre ce délai et les taux de vacance de postes, et compte que ces informations seront données dans le prochain projet de budget (par. 30).

En ce qui concerne les taux de vacance, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les disparités entre les taux constatés d'un chapitre du budget-programme à un autre soient justifiées et s'inquiète de ce que les efforts de recrutement varient selon les chapitres. Il compte que des explications détaillées seront communiquées à l'Assemblée générale ainsi que dans le prochain projet de budget-programme (par. 30 et 33).

Le Comité compte que les futurs projets de budget-programme comprendront des organigrammes complets, consolidés et conviviaux pour les différents chapitres et le Secrétariat dans son ensemble, dans lesquels les lignes hiérarchiques entre les bureaux seront clairement indiquées, de même que des informations sur la source de financement et les changements proposés et des justifications détaillées, notamment en ce qui concerne la structure et les effectifs, de sorte que l'examen des ressources demandées soit facilité (par. 38).

d'aide humanitaire, et leur nombre effectif ou prévu sur une période de trois ans est désormais indiqué, ce qui permet une comparaison.

Le Secrétariat poursuivra ses efforts pour quantifier les produits et en faciliter la comparaison à chaque fois que cela est possible et utile.

La situation financière s'étant améliorée et le gel des recrutements ayant par conséquent été levé, la pratique consistant à proposer le maintien des taux de vacance précédemment approuvés devrait être abandonnée à la fin de 2022. Les taux de vacance prévus pour 2023 devraient être basés sur les taux de vacance effectifs de 2022, et non sur ceux de 2019. Les taux de vacance effectifs de 2019 avaient été utilisés pour estimer les dépenses relatives aux postes pour les exercices 2021 et 2022, dans la mesure où les taux de vacance prévus auraient été artificiellement élevés si l'on s'était fondé sur les taux de vacances effectifs plus récents, qui étaient particulièrement hauts du fait de la crise des liquidités et du gel des recrutements qui en avait découlé. Cette pratique a engendré des écarts entre les taux de vacance prévus et effectifs, qui se sont creusés chaque année, car les taux de vacance proposés étaient basés sur les données de 2019, alors que les taux de vacance effectifs continuaient d'augmenter en raison du gel des recrutements.

Des informations sur les postes vacants depuis plus de deux ans, notamment l'état d'avancement du recrutement, le titre fonctionnel et la classe, seront fournies dans le document complémentaire. Des informations sur les recrutements, notamment les délais, continueront d'être communiquées dans le rapport d'ensemble sur la gestion des ressources humaines et dans le rapport sur la composition du Secrétariat.

Tous les changements qu'il est proposé d'apporter à la structure et aux effectifs sont clairement présentés dans les différents chapitres concernés du budget : les organigrammes approuvés précédemment et ceux nouvellement proposés sont inclus à des fins de comparaison et sont accompagnés de justifications.

Au cours des dix dernières années, le Département de la communication globale a investi des ressources considérables dans l'élaboration d'un organigramme global pour le système des Nations Unies, dans toutes les langues officielles, dont la dernière version est disponible sur le site Web de l'ONU. Il a créé un comité interdépartemental chargé d'examiner et de mettre à jour l'organigramme tous les deux ans. Lors

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'harmonisation des activités de recouvrement des coûts au sein du Secrétariat seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme (par. 86).

Le Comité consultatif souligne que, malgré la récente simplification du rapport sur les prévisions révisées, il convient d'obtenir davantage d'éclaircissements, de poursuivre les examens et de consolider éventuellement l'ensemble des ressources prévues au titre du chapitre 24 (Droits humains), dans la mesure où elles se rapportent à des mandats ponctuels et à des mandats pérennes et continus créés par des décisions et résolutions du Conseil des droits de l'homme, à plusieurs reprises au cours de l'exercice budgétaire. Le Comité compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du présent rapport, des informations supplémentaires sur la consolidation éventuelle et la présentation des ressources au titre du chapitre 24, ainsi que des informations actualisées dans le prochain projet de budget-programme (par. VI.19).

d'un nouveau cycle de consultations au Secrétariat au sujet de la recommandation du Comité consultatif, il a été confirmé qu'il deviendrait rapidement très complexe d'inclure plus de détails. Il faudrait donc procéder à une grande simplification. En conséquence, à des fins pratiques et par souci d'utilisation rationnelle des ressources, le Secrétariat se réfère à l'organigramme déjà existant en réponse à la recommandation du Comité consultatif concernant l'organigramme du Secrétariat dans son ensemble. Cependant, le Secrétariat pourrait, si nécessaire, étudier d'autres solutions simples, en consultation avec le Comité.

Le 23 décembre 2021, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a publié des directives et orientations sur le recouvrement des coûts, qui contiennent un résumé des principes et procédures actuels de recouvrement des coûts et des conseils pratiques sur le fonctionnement d'un régime de recouvrement des coûts dans lequel l'interprétation et l'application du principe de recouvrement des coûts sont harmonisées à l'échelle du Secrétariat. Il compte également clarifier les attributions des parties qui interviennent dans le processus de recouvrement des coûts et définir le cadre dans lequel les procédures en la matière sont mises en œuvre.

Le projet de budget-programme pour 2023 tient compte des ressources nécessaires à la mise en œuvre des mandats ponctuels adoptés à la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, ainsi que les prévisions pour l'année complète des dépenses afférentes à l'exécution des mandats renouvelables créés par le Conseil à cette même session ou de ceux qui devraient être prorogés à sa cinquante et unième session. Ces dépenses auraient sinon été prises en compte dans le rapport sur les prévisions révisées résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil au cours de l'année 2022 (qui devrait être publié en novembre).

Annexe II

Définitions

A. Changements relatifs aux postes

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

<i>Changement</i>	<i>Description</i>
Création	Proposée lorsque des capacités supplémentaires sont nécessaires à l'exécution intégrale des activités prescrites
Réaffectation	Proposée lorsque les fonctions nécessaires à l'exécution des activités prescrites ont sensiblement changé et sont sans rapport avec les fonctions initialement approuvées (par exemple lorsqu'elles ne font plus partie du même réseau d'emploi), mais la classe du poste reste la même
Transfert	Proposé lorsqu'il est envisagé de changer le lieu, l'unité administrative, le chapitre, l'entité, la composante ou le sous-programme dont relève un poste, mais les fonctions à assumer restent essentiellement les mêmes (c'est-à-dire dans le même réseau d'emploi)
Reclassement ou déclassement	Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste existant [soit une classe supérieure (reclassement) ou une classe inférieure (déclassement)] au sein de la même catégorie de poste du fait que la nature des tâches ou les responsabilités (niveau de complexité) ont été sensiblement modifiées. L'emploi ne change toutefois pas (les fonctions restent dans le même réseau d'emplois)
Suppression	Proposée lorsque les capacités nécessaires à l'exécution des activités prescrites peuvent être réduites
Transformation	Proposée lorsqu'il est envisagé de changer la source de financement approuvée ou le type de poste ou d'emploi approuvé (passage d'un financement au moyen de fonds extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire, ou d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à un poste, ou d'un recrutement sur le plan international à un recrutement sur le plan national)

Dans les cas où plus d'un type de changement est nécessaire, la pratique consiste à proposer de supprimer le poste ou l'emploi concerné et d'en créer un autre.

B. Objets de dépense

<i>Objet de dépense</i>	<i>Description</i>
Postes	Postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de celle des services généraux et des catégories apparentées qui sont approuvés par l'Assemblée générale et inscrits au tableau d'effectifs
Autres dépenses de personnel	Dépenses servant à financer : les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris les emplois linguistiques, destinés à renforcer les capacités pour une durée déterminée ; les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit ; l'assurance maladie après la cessation de service ; le personnel temporaire pour les réunions ; les Volontaires des

A/77/6 (Introduction)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Description</i>
	Nations Unies ; l'indemnité d'habillement et l'indemnité de décès ou d'invalidité versées au personnel militaire et au personnel de police
Émoluments des non-fonctionnaires	Honoraires, pensions de retraite et autres formes de rémunération des membres du personnel bénéficiant d'arrangements contractuels spéciaux, comme les juges, les anciens secrétaires généraux et les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Commission de la fonction publique internationale
Dépenses de représentation	Dépenses servant au financement de réceptions organisées pour des invités de marque en marge de certaines manifestations et activités. Il s'agit généralement de proposer des boissons, une collation ou un repas léger
Consultants	Rétribution des personnes et institutions dotées d'un savoir-faire reconnu qui n'est pas disponible en interne ; les frais de voyage et indemnités journalières de subsistance sont parfois inclus
Experts	Coût des experts, y compris les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance
Voyages des représentants	Frais de transport et indemnités journalières de subsistance des représentants d'organes intergouvernementaux et des observateurs électoraux
Voyages du personnel	Frais de transport des membres du personnel qui partent en mission pour exécuter leurs mandats
Services contractuels	Services fournis dans le cadre d'accords contractuels, notamment traduction, services techniques, traitement des données, travaux d'imprimerie, cours de langue pour le personnel, élaboration de produits d'information et formation et perfectionnement du personnel
Frais généraux de fonctionnement	Frais liés à un large éventail de services, notamment dans les domaines suivants : communications, traitement des données et bureautique, entretien du mobilier et du matériel, entretien du matériel appartenant aux contingents et du matériel majeur, location et entretien des locaux, location de mobilier et de matériel, transports et services collectifs de distribution
Fournitures et accessoires	Ouvrages et fournitures de bibliothèque, fournitures servant au fonctionnement du matériel, fournitures nécessaires aux services d'information, fournitures médicales, papeterie et fournitures de bureau et autres articles de faible valeur qui devraient être utilisés pendant l'année
Mobilier et matériel	Matériel de communication, matériel de conférence et de reproduction, matériel de bureautique, mobilier de bureau, matériel servant aux services d'information, matériel de transport et autre matériel de plus grande valeur qui est comptabilisé à l'actif et qui est amorti
Aménagement des locaux	Gros travaux d'entretien, amélioration des locaux et travaux de construction et d'agrandissement
Subventions et contributions	Bourses individuelles ; bourses destinées aux participants à des séminaires ou à des voyages d'études ; subventions remises par l'Organisation des Nations Unies aux bénéficiaires finals ou aux partenaires d'exécution et qui constituent en elles-mêmes un accord de financement. Sont également compris les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les transferts entre le budget ordinaire et les projets de construction pluriannuels ou les retraits opérés sur le Compte pour le développement
Autres	Contributions du personnel, coût des produits vendus (chapitres des recettes) et remboursement du coût des contingents

Annexe III

Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires

Tableaux complémentaires

Tableau complémentaire 1
Ressources financières et postes

a) Ressources proposées pour 2023, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2023	Variation	
			Montant	Pourcentage
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	3 121 651,0	3 292 887,3	171 236,3	5,5
Chapitres des recettes	295 499,9	306 838,2	11 338,3	3,8
Budget ordinaire (montant net)	2 826 151,1	2 986 049,1	159 898,0	5,7
Quotes-parts hors budget ordinaire	362 067,4	377 556,2	15 488,8	4,3
Ressources extrabudgétaires	13 307 822,8	13 180 669,5	(127 153,3)	(1,0)
Budget total (montant net)	16 496 041,3	16 544 274,8	48 233,5	0,3

b) Postes, par source de financement

(Nombre de postes)

	2022	2023	Augmentation (diminution)	
			Postes	Pourcentage
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	10 027	10 122	95	0,9
Chapitres des recettes	64	64	–	–
Total partiel	10 091	10 186	95	0,9
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 357	1 391	34	2,5
Ressources extrabudgétaires	23 791	23 898	107	0,4
Total	35 239	35 475	236	0,7

Tableau complémentaire 2
Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2023 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	1 323 444,7	1 387 819,1	4 438,5	5 871,0	6 944,4	17 253,9	1,2	1 405 073,0	28 556,9	1 433 629,9
Autres dépenses de personnel	188 235,9	230 801,2	(23 042,8)	27 467,9	2 725,5	7 150,6	3,1	237 951,8	12 394,7	250 346,5
Émoluments des non-fonctionnaires	9 629,4	10 673,4	–	–	(204,7)	(204,7)	(1,9)	10 468,7	171,0	10 639,7
Dépenses de représentation	71,1	243,7	–	–	13,7	13,7	5,6	257,4	15,3	272,7
Consultants	23 680,9	12 456,6	(784,8)	583,0	1 464,3	1 262,5	10,1	13 719,1	883,9	14 603,0
Experts	1 760,0	7 926,3	(285,8)	715,3	254,4	683,9	8,6	8 610,2	713,0	9 323,2
Voyages des représentants	9 170,8	26 346,0	(771,1)	1 573,0	(253,1)	548,8	2,1	26 894,8	1 413,1	28 307,9
Voyages du personnel	9 262,4	15 469,2	(781,0)	2 055,2	537,4	1 811,6	11,7	17 280,8	896,7	18 177,5
Services contractuels	78 965,6	84 119,6	(678,7)	1 031,4	2 413,9	2 766,6	3,3	86 886,2	4 862,7	91 748,9
Frais généraux de fonctionnement	120 276,2	131 474,6	(1 075,5)	1 950,8	1 668,8	2 544,1	1,9	134 018,7	7 587,8	141 606,5
Fournitures et accessoires	4 907,1	7 138,9	(30,2)	83,8	111,1	164,7	2,3	7 303,6	451,3	7 754,9
Mobilier et matériel	31 757,6	17 909,6	(226,6)	146,5	3 285,2	3 205,1	17,9	21 114,7	1 169,4	22 284,1
Aménagement des locaux	2 292,8	8 378,2	–	–	(1 473,2)	(1 473,2)	(17,6)	6 905,0	360,0	7 265,0
Subventions et contributions	278 427,3	298 643,7	(104 588,9)	1 377,9	1 443,9	(101 767,1)	(34,1)	196 876,6	7 471,1	204 347,7
Autres	269 359,1	277 053,7	(2 427,5)	4 768,6	4 228,1	6 569,2	2,4	283 622,9	1 881,6	285 504,5
Total partiel	2 351 241,0	2 516 453,8	(130 254,4)	47 624,4	23 159,7	(59 470,3)	(2,4)	2 456 983,5	68 828,5	2 525 812,0
Missions politiques spéciales	666 601,3	605 197,2	–	–	161 878,1	161 878,1	26,7	767 075,3	–	767 075,3
Total	3 017 842,3	3 121 651,0	(130 254,4)	47 624,4	185 037,8	102 407,8	3,3	3 224 058,8	68 828,5	3 292 887,3

Tableau complémentaire 3

Récapitulatif, par catégorie, par classe et par chapitre, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

(Nombre de postes)

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total	
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM		Total partiel
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble																		
Effectif approuvé pour 2022	7	4	9	15	32	37	35	5	144	14	81	–	9	–	–	–	104	248
Transformations	1	–	–	–	1	1	–	–	3	–	1	–	–	–	–	–	1	4
Reclassements	–	–	–	–	2	(2)	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	1	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	8	4	9	15	35	36	35	5	147	16	79	–	10	–	–	–	105	252
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	6	18	211	425	334	11	1 007	74	499	–	12	–	–	–	585	1 592
Effectif proposé pour 2023	1	1	6	18	211	425	334	11	1 007	74	499	–	12	–	–	–	585	1 592
3. Affaires politiques (hors missions politiques spéciales)																		
Effectif approuvé pour 2022	4	4	12	16	48	64	52	22	222	5	97	–	34	13	5	–	154	376
Suppressions	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Transformations	–	–	1	3	4	5	3	–	16	–	9	–	–	–	–	–	9	25
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Reclassements	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	4	4	13	19	53	67	56	22	238	5	106	–	34	13	5	–	163	401
4. Désarmement																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	5	12	9	9	3	40	4	13	–	4	–	–	–	21	61
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	5	12	9	9	3	40	4	13	–	4	–	–	–	21	61

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total	
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM		Total partiel
5. Opérations de maintien de la paix																		
Effectif approuvé pour 2022	1	4	5	6	6	4	3	3	32	–	9	–	195	92	2	–	298	330
Reclassements	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	1	4	5	6	6	4	4	2	32	–	9	–	195	92	2	–	298	330
6. Utilisations pacifiques de l'espace																		
Effectif approuvé pour 2022	–	–	1	1	2	7	4	3	18	–	5	–	–	–	–	–	5	23
Créations	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Reclassements	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	–	–	1	1	2	7	7	2	20	–	5	–	–	–	–	–	5	25
7. Cour internationale de Justice																		
Effectif approuvé pour 2022	–	1	1	1	4	17	17	20	61	6	50	–	–	–	–	–	56	117
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2023	–	1	1	1	4	17	18	20	62	6	50	–	–	–	–	–	56	118
8. Affaires juridiques																		
Effectif approuvé pour 2022	1	2	4	8	24	30	51	25	145	12	50	–	–	–	–	–	62	207
Effectif proposé pour 2023	1	2	4	8	24	30	51	25	145	12	50	–	–	–	–	–	62	207
9. Affaires économiques et sociales																		
Effectif approuvé pour 2022	1	2	9	32	67	88	67	44	310	33	146	–	–	–	–	–	179	489
Effectif proposé pour 2023	1	2	9	32	67	88	67	44	310	33	146	–	–	–	–	–	179	489

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								Total
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM	Total partiel	
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	1	8	8	6	2	27	–	6	–	–	–	–	–	6	33
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	1	8	8	6	2	27	–	6	–	–	–	–	–	6	33
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	2	6	10	13	1	34	1	8	–	1	–	–	–	10	44
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	2	6	10	13	1	34	1	8	–	1	–	–	–	10	44
12. Commerce et développement																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	5	20	51	64	73	32	247	10	122	–	–	–	–	–	132	379
Créations	–	–	–	–	–	4	5	–	9	–	–	–	–	–	–	–	–	9
Effectif proposé pour 2023	1	1	5	20	51	68	78	32	256	10	122	–	–	–	–	–	132	388
14. Environnement																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	4	11	26	40	13	1	97	1	5	–	10	–	–	–	16	113
Effectif proposé pour 2023	1	1	4	11	26	40	13	1	97	1	5	–	10	–	–	–	16	113
15. Établissements humains																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	4	9	17	14	5	51	–	2	–	22	–	–	–	24	75
Transformations	–	–	–	1	–	4	1	–	6	–	–	–	1	–	–	–	1	7
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	23	–	–	–	25	82

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								Total
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM	Total partiel	
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	–	–	27	125
Effectif proposé pour 2023	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	–	–	27	125
17. ONU–Femmes																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	3	4	7	8	8	5	37	–	12	–	–	–	–	–	12	49
Reclassements	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	287	–	15	–	304	541
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(1)
Transformations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	2	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	284	–	17	–	303	540
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	2	15	35	63	52	33	201	–	–	–	214	–	3	–	217	418
Effectif proposé pour 2023	1	–	2	15	35	63	52	33	201	–	–	–	214	–	3	–	217	418
20. Développement économique en Europe																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	8	23	35	37	21	126	5	57	–	–	–	–	–	62	188
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	8	23	35	37	21	126	5	57	–	–	–	–	–	62	188

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total	
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM		Total partiel
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	256	–	3	–	263	480
Effectif proposé pour 2023	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	256	–	3	–	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	2	8	25	35	32	18	121	–	–	–	129	1	4	–	134	255
Effectif proposé pour 2023	1	–	2	8	25	35	32	18	121	–	–	–	129	1	4	–	134	255
24. Droits humains																		
Effectif approuvé pour 2022	1	2	3	11	45	112	174	24	372	4	82	–	6	–	5	–	97	469
Effectif proposé pour 2023	1	2	3	11	45	112	174	24	372	4	82	–	6	–	5	–	97	469
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2023	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	8	16	35	86	37	3	187	–	14	–	–	–	–	–	14	201
Suppressions	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(2)	–	–	–	–	–	(2)	(3)
Transformations	–	–	–	–	1	3	–	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Créations	–	–	–	–	3	4	7	1	15	–	–	–	–	–	–	–	–	15
Reclassements	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2023	1	1	8	17	38	92	44	4	205	–	12	–	–	–	–	–	12	217

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								Total
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM	Total partiel	
27. Aide humanitaire																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	–	–	17	72
Effectif proposé pour 2023	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	–	–	17	72
28. Communication globale																		
Effectif approuvé pour 2022	1	–	3	18	34	71	105	57	289	7	196	–	143	–	50	–	396	685
Créations	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2023	1	–	3	18	35	71	106	57	291	7	196	–	143	–	50	–	396	687
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité																		
Effectif approuvé pour 2022	1	2	7	16	33	46	38	25	168	20	84	–	–	–	–	–	104	272
Créations	–	–	1	1	2	5	6	2	17	2	1	–	–	–	–	–	3	20
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(11)	–	–	–	–	–	(13)	(14)
Effectif proposé pour 2023	1	2	8	17	35	51	44	26	184	20	74	–	–	–	–	–	94	278
29B. Département de l'appui opérationnel																		
Effectif approuvé pour 2022	1	2	5	6	11	15	14	12	66	14	179	–	–	–	–	93	286	352
Créations	–	–	–	–	–	2	4	–	6	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2	11	–	–	–	–	–	13	14
Effectif proposé pour 2023	1	2	5	6	11	17	18	13	73	16	190	–	–	–	–	93	299	372
29C. Bureau de l'informatique et des communications																		
Effectif approuvé pour 2022	–	1	1	6	16	23	35	11	93	16	71	–	2	–	–	–	89	182
Effectif proposé pour 2023	–	1	1	6	16	23	35	11	93	16	71	–	2	–	–	–	89	182

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total	
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM		Total partiel
29E. Administration (Genève)																		
Effectif approuvé pour 2022	–	–	1	4	10	16	21	22	74	17	207	–	–	–	–	–	224	298
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2023	–	–	1	4	10	16	22	22	75	16	207	–	–	–	–	–	223	298
29F. Administration (Vienne)																		
Effectif approuvé pour 2022	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	–	–	63	83
Effectif proposé pour 2023	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	–	–	63	83
29G. Administration (Nairobi)																		
Effectif approuvé pour 2022	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	66	–	1	–	67	112
Effectif proposé pour 2023	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	66	–	1	–	67	112
30. Contrôle interne																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	1	–	–	–	29	116
Effectif proposé pour 2023	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	1	–	–	–	29	116
34. Sûreté et sécurité																		
Effectif approuvé pour 2022	1	1	1	4	7	16	16	6	52	8	162	306	512	–	–	–	988	1 040
Créations	–	–	1	–	–	2	–	1	4	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Effectif proposé pour 2023	1	1	2	4	7	18	16	7	56	8	162	306	512	–	–	–	988	1 044

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	VSG/ SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM	Total partiel	Total
Chapitre 3 des recettes																		
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	2	4	4	3	13	7	42	2	-	-	-	-	51	64
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	2	4	4	3	13	7	42	2	-	-	-	-	51	64
Total (budget ordinaire, hors chapitre 3 des recettes)																		
Effectif approuvé pour 2022	37	33	114	304	911	1 568	1 485	530	4 982	270	2 279	306	1 903	106	88	93	5 045	10 027
Suppressions	-	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	(1)	(2)	-	(1)	-	-	-	(4)	(6)
Créations	-	-	2	1	6	17	28	4	58	2	1	-	-	-	-	-	3	61
Reclassements	-	-	-	1	2	(2)	1	(2)	-	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	1	-	-	-	-	-
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transformations	1	-	1	4	6	13	4	-	29	-	10	-	(1)	-	2	-	11	40
Effectif proposé pour 2023	38	33	117	310	925	1 594	1 518	532	5 067	273	2 285	306	1 902	106	90	93	5 055	10 122
Total (budget ordinaire et chapitre 3 des recettes)																		
Effectif approuvé pour 2022	37	33	114	304	913	1 572	1 489	533	4 995	277	2 321	308	1 903	106	88	93	5 096	10 091
Suppressions	-	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	(1)	(2)	-	(1)	-	-	-	(4)	(6)
Créations	-	-	2	1	6	17	28	4	58	2	1	-	-	-	-	-	3	61
Reclassements	-	-	-	1	2	(2)	1	(2)	-	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	1	-	-	-	-	-
Réaffectations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transformations	1	-	1	4	6	13	4	-	29	-	10	-	(1)	-	2	-	11	40
Effectif proposé pour 2023	38	33	117	310	927	1 598	1 522	535	5 080	280	2 327	308	1 902	106	90	93	5 106	10 186

Abréviations : ACM = agent(e) des corps de métier ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) des services de sécurité ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

Tableau complémentaire 4

Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis, taux d'inflation annuel, coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2022 et 2023, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Monnaie	Taux de change	Taux d'inflation annuel (pourcentage) ^a			Coefficient d'ajustement (pourcentage)		
			2022 ^b	2022 ^c	2023 ^c	2022 ^b	2022 ^c	2023 ^c
Autriche	Euro	0,883	1,4	5,2	2,3	42,6	41,1	44,9
Chili	Peso chilien	830,21	5,1	7,9	3,4	38,9	38,6	44,4
États-Unis	Dollar des États-Unis	1,00	3,2	7,2	2,8	69,1	73,8	79,5
Éthiopie	Birr éthiopien	46,51	24,1	28,8	25,8	43,4	54,9	72,9
Israël	Nouveau shekel	3,07	2,5	3,8	2,6	81,2	69,7	75,3
Jordanie	Dinar jordanien	0,708	3,2	3,4	2,7	45,9	45,9	50,7
Kenya	Shilling kényan	1 16,73	6,0	6,6	6,2	43,3	42,1	48,2
Liban	Livre libanaise	1 507,5	138,1	189,8	118,7	87,0	95,1	125,1
Pakistan	Roupie pakistanaise	181,67	7,0	9,5	6,4	35,3	34,9	41,5
Pays-Bas	Euro	0,883	1,4	5,2	2,3	40,3	37,8	41,5
République-Unie de Tanzanie	Shilling tanzanien	2 309,98	4,3	5,0	4,4	45,1	43,9	49,4
Rwanda	Franc rwandais	1 005,93	3,3	2,9	4,4	34,2	35,5	40,1
Soudan	Livre soudanaise	448,0	180,9	235,4	150,3	85,7	72,4	102,4
Suisse	Franc suisse	0,9235	0,7	2,1	0,8	74,0	74,7	77,5
Territoire palestinien occupé	Nouveau shekel	3,07	2,5	3,8	2,6	81,2	69,7	75,3
Thaïlande	Baht	33,02	1,5	5,0	1,4	45,7	45,9	50,9

^a Les taux d'inflation sont aussi utilisés pour calculer les ajustements au coût de la vie appliqués aux traitements du personnel local, qui sont versés en monnaie locale.

^b Tel qu'approuvé en décembre 2021

^c Tel que projeté en mai 2022.

Tableau complémentaire 5 a)

Augmentations prévues pour 2024 en raison des créations ou réaffectations de postes proposées en 2023, par chapitre

Chapitre	Nombre de postes	Milliers de dollars des États-Unis
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	2	166,5
3. Affaires politiques (hors missions politiques spéciales)	1	126,7
6. Utilisations pacifiques de l'espace	2	198,2
7. Cour internationale de Justice	1	143,5
8. Affaires juridiques	2	276,9
9. Affaires économiques et sociales	2	184,1
12. Commerce et développement	10	1 306,0
14. Environnement	4	578,6
18. Développement économique et social en Afrique	7	99,8
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	125,7
26. Réfugiés de Palestine	15	1 962,8
28. Communication globale	4	592,4

A/77/6 (Introduction)

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	10	1 017,4
29B. Département de l'appui opérationnel	2	156,3
29E. Administration (Genève)	1	156,6
34. Sûreté et sécurité	4	545,7
36. Contributions du personnel	–	1 249,2
Total	68	8 886,4

Tableau complémentaire 5 b)

Augmentations prévues pour 2024 en raison des créations ou réaffectations d'emplois de temporaires (autres que pour les réunions) proposées en 2023, par chapitre

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Milliers de dollars des États-Unis</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1	136,1
28. Communication globale	2	194,9
29B. Département de l'appui opérationnel	2	233,6
36. Contributions du personnel	–	90,4
Total	5	655,0

Tableau complémentaire 6 a)
Ressources financières pour 2023, par source de financement et par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			
	2022 (montant approuvé)	2023 (montant proposé)	Variation	2022 (montant approuvé)	2023 (montant proposé)	Variation	2022 (montant approuvé)	2023 (montant proposé)	Variation	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	79 917,3	80 830,2	912,9	10 212,3	9 998,5	(213,8)	345 525,3	346 050,0	524,7
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	345 764,6	343 036,7	(2 727,9)	–	–	–	23 537,6	23 878,1	340,5
3.	Affaires politiques									
	Hors missions politiques spéciales	64 106,1	68 306,9	4 200,8	8 635,9	8 884,4	248,5	100 186,7	95 935,8	(4 250,9)
	Missions politiques spéciales	605 197,2	767 075,3	161 878,1	–	–	–	21 519,4	16 478,0	(5 041,4)
4.	Désarmement	12 736,8	12 706,2	(30,6)	–	–	–	11 403,0	12 757,4	1 354,4
5.	Opérations de maintien de la paix	54 666,7	54 731,8	65,1	90 267,7	92 575,6	2 307,9	61 780,8	61 780,8	–
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	4 215,1	4 484,0	268,9	–	–	–	1 209,6	1 341,8	132,2
7.	Cour internationale de Justice	28 549,1	28 463,2	(85,9)	–	–	–	–	–	–
8.	Affaires juridiques	64 331,1	58 807,7	(5 523,4)	4 870,2	4 714,9	(155,3)	20 556,5	17 675,1	(2 881,4)
9.	Affaires économiques et sociales	85 636,1	85 814,1	178,0	–	–	–	94 836,5	82 368,1	(12 468,4)
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 320,2	7 469,9	149,7	–	–	–	2 246,7	2 376,1	129,4
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	8 207,4	8 271,7	64,3	–	–	–	451,5	652,0	200,5
12.	Commerce et développement	71 274,8	72 644,8	1 370,0	–	–	–	44 548,2	44 548,2	–
13.	Centre du commerce international	20 174,9	20 174,9	–	–	–	–	96 967,5	96 967,5	–
14.	Environnement	22 912,4	22 826,8	(85,6)	–	–	–	413 260,0	413 260,0	–
15.	Établissements humains	13 275,8	14 095,3	819,5	–	–	–	242 174,6	148 837,6	(93 337,0)
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 924,1	21 866,6	(57,5)	–	–	–	338 104,0	330 594,5	(7 509,5)
17.	ONU-Femmes	9 957,6	9 957,6	–	–	–	–	500 000,0	500 000,0	–
18.	Développement économique et social en Afrique	78 453,5	78 311,2	(142,3)	–	–	–	21 174,3	22 492,1	1 317,8
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 253,2	54 312,3	(940,9)	–	–	–	28 489,6	23 704,6	(4 785,0)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			
	2022 (montant approuvé)	2023 (montant proposé)	Variation	2022 (montant approuvé)	2023 (montant proposé)	Variation	2022 (montant approuvé)	2023 (montant proposé)	Variation	
20.	Développement économique en Europe	35 509,1	35 545,8	36,7	–	–	–	23 586,3	24 455,2	868,9
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	59 786,2	59 354,5	(431,7)	–	–	–	10 715,6	10 195,7	(519,9)
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	44 191,9	44 105,9	(86,0)	–	–	–	8 154,3	8 702,6	548,3
23.	Programme ordinaire de coopération technique	38 764,8	40 264,8	1 500,0	–	–	–	–	–	–
24.	Droits humains	134 573,6	144 889,8	10 316,2	2 347,0	2 378,7	31,7	244 719,4	256 955,1	12 235,7
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	42 212,3	42 212,3	–	–	–	–	8 951 495,7	8 951 495,7	–
26.	Réfugiés de Palestine	40 405,6	44 039,7	3 634,1	–	–	–	980 700,0	1 009 800,0	29 100,0
27.	Aide humanitaire	18 544,1	18 544,1	–	–	–	–	396 993,7	387 739,7	(9 254,0)
28.	Communication globale	100 014,7	100 999,6	984,9	876,3	860,0	(16,3)	11 798,1	11 817,7	19,6
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	55 424,3	58 250,0	2 825,7	55 552,7	58 812,3	3 259,6	37 259,9	34 350,2	(2 909,7)
29B.	Département de l'appui opérationnel	87 648,4	91 351,3	3 702,9	107 922,2	113 347,3	5 425,1	93 081,3	65 935,9	(27 145,4)
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	52 690,5	52 728,9	38,4	34 498,2	35 826,9	1 328,7	65 751,3	65 444,0	(307,3)
29E.	Administration (Genève)	75 159,8	75 231,6	71,8	–	–	–	37 656,4	37 656,4	–
29F.	Administration (Vienne)	18 502,6	18 502,6	–	–	–	–	17 710,4	17 846,3	135,9
29G.	Administration (Nairobi)	18 745,7	16 657,2	(2 088,5)	–	–	–	23 252,1	23 252,1	–
30.	Contrôle interne	21 187,4	21 356,1	168,7	32 097,6	34 298,5	2 200,9	13 747,0	13 747,0	–
31.	Activités administratives financées en commun	7 954,9	7 936,3	(18,6)	–	–	–	–	–	–
32.	Dépenses spéciales	84 811,4	84 811,4	–	11 090,0	11 830,0	740,0	6 448,2	6 512,5	64,3
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	112 742,8	29 727,0	(83 015,8)	–	–	–	–	–	–
34.	Sûreté et sécurité	125 653,8	124 540,4	(1 113,4)	3 697,3	4 029,1	331,8	16 781,3	13 065,7	(3 715,6)
35.	Compte pour le développement	16 199,4	15 199,4	(1 000,0)	–	–	–	–	–	–
36.	Contributions du personnel	277 053,7	283 622,9	6 569,2	–	–	–	–	–	–
	Total	3 121 651,0	3 224 058,8	102 407,8	362 067,4	377 556,2	15 488,8	13 307 822,8	13 180 669,5	(127 153,3)

Tableau complémentaire 6 b)
Postes pour 2023, par source de financement et par chapitre

(Nombre de postes)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2022	Effectif proposé pour 2023	Variation	Effectif approuvé pour 2022	Effectif proposé pour 2023	Variation	Effectif approuvé pour 2022	Effectif proposé pour 2023	Variation
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	248	252	4	21	21	–	1 304	1 327	23
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 592	1 592	–	–	–	–	88	88	–
3. Affaires politiques	376	401	25	50	50	–	272	249	(23)
4. Désarmement	61	61	–	–	–	–	30	36	6
5. Opérations de maintien de la paix	330	330	–	427	430	3	81	81	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	23	25	2	–	–	–	7	7	–
7. Cour internationale de Justice	117	118	1	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	207	207	–	19	19	–	64	63	(1)
9. Affaires économiques et sociales	489	489	–	–	–	–	38	35	(3)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	33	33	–	–	–	–	–	–	–
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	44	44	–	–	–	–	–	–	–
12. Commerce et développement	379	388	9	–	–	–	15	15	–
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	20	20	–
14. Environnement	113	113	–	–	–	–	881	881	–
15. Établissements humains	75	82	7	–	–	–	130	76	(54)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	125	125	–	–	–	–	559	559	–
17. ONU-Femmes	49	49	–	–	–	–	465	465	–
18. Développement économique et social en Afrique	541	540	(1)	–	–	–	71	71	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	418	418	–	–	–	–	114	116	2
20. Développement économique en Europe	188	188	–	–	–	–	55	55	–

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2022	Effectif proposé pour 2023	Variation	Effectif approuvé pour 2022	Effectif proposé pour 2023	Variation	Effectif approuvé pour 2022	Effectif proposé pour 2023	Variation
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	480	480	–	–	–	52	52	–
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	255	255	–	–	–	35	36	1
24.	Droits humains	469	469	–	8	8	1 069	1 193	124
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	2	–	–	–	15 443	15 443	–
26.	Réfugiés de Palestine	201	217	16	–	–	29	61	32
27.	Aide humanitaire	72	72	–	–	–	2 185	2 185	–
28.	Communication globale	685	687	2	4	4	11	11	–
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	272	278	6	196	208	119	105	(14)
29B.	Département de l'appui opérationnel	352	372	20	431	437	59	73	14
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	182	182	–	52	52	12	12	–
29E.	Administration (Genève)	298	298	–	–	–	152	152	–
29F.	Administration (Vienne)	83	83	–	–	–	84	84	–
29G.	Administration (Nairobi)	112	112	–	–	–	248	248	–
30.	Contrôle interne	116	116	–	133	146	45	45	–
34.	Sûreté et sécurité	1 040	1 044	4	16	16	54	54	–
	Total	10 027	10 122	95	1 357	1 391	23 791	23 898	107

Tableau complémentaire 7
Ressources demandées au titre de la formation pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Ressources gérées de façon centralisée</i>	<i>Cours de langue</i>	<i>Autres activités de formation</i>	<i>Total</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	–	66,0	66,0
3. Affaires politiques (hors missions politiques spéciales)	–	–	61,4	61,4
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	34,3	34,3
7. Cour internationale de Justice	–	30,2	96,8	127,0
8. Affaires juridiques	–	65,9	338,6	404,5
18. Développement économique et social en Afrique	–	1 116,8	817,5	1 934,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	86,7	86,7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	78,6	–	78,6
22. Développement économique et social en Asie occidentale	–	72,8	14,8	87,6
24. Droits humains	–	–	241,2	241,2
27. Aide humanitaire	–	–	8,8	8,8
28. Communication globale	–	–	73,7	73,7
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	6 632,9	–	245,0	6 877,9
29B. Département de l'appui opérationnel	2 300,0	2 858,8	–	5 158,8
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	–	35,3	35,3
29E. Administration (Genève)	–	1 842,2	132,6	1 974,8
29F. Administration (Vienne)	–	155,1	–	155,1
29G. Administration (Nairobi)	–	80,7	30,0	110,7
30. Contrôle interne	–	–	38,4	38,4
31. Activités administratives financées en commun ^a	–	–	12,3	12,3
34. Sûreté et sécurité ^a	–	–	518,1	518,1
Total	8 932,9	6 301,1	2 851,5	18 085,5

^a Comprend la part inscrite au budget ordinaire de l'ONU des activités de formation financées en commun : 12 300 dollars au chapitre 31 et 236 100 dollars au chapitre 34.

Tableau complémentaire 8
Évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	2023 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1134,6	1396,7	–	–	73,2	73,2	5,2	1469,9	78,1	1548,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	90,9	81,0	–	–	–	–	–	81,0	4,3	85,3
3. Affaires politiques ^a	922,5	780,0	–	192,3	22,9	215,2	27,6	995,2	52,9	1048,1
4. Désarmement	83,7	153,2	(1,7)	–	(0,1)	(1,8)	(1,2)	151,4	8,1	159,5
5. Opérations de maintien de la paix	549,8	676,6	–	–	17,0	17,0	2,5	693,6	36,9	730,5
6. Utilisations pacifiques de l'espace	60,0	98,3	–	–	7,3	7,3	7,4	105,6	5,6	111,2
7. Cour internationale de Justice	20,6	56,6	–	–	4,2	4,2	7,4	60,8	3,2	64,0
8. Affaires juridiques	417,9	1387,9	(0,8)	–	(12,8)	(13,6)	(1,0)	1374,3	72,8	1447,1
9. Affaires économiques et sociales	104,3	445,9	–	–	–	–	–	445,9	23,6	469,5
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	84,9	209,1	–	–	–	–	–	209,1	11,2	220,3
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	33,1	227,2	–	–	(23,7)	(23,7)	(10,4)	203,5	10,8	214,3
12. Commerce et développement	75,3	377,8	–	36,5	55,0	91,5	24,2	469,3	24,8	494,1
14. Environnement	58,4	152,0	–	–	–	–	–	152,0	8,2	160,2
15. Établissements humains	76,4	105,4	(10,1)	–	–	(10,1)	(9,6)	95,3	5,1	100,4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	78,1	300,9	(35,4)	–	(3,4)	(38,8)	(12,9)	262,1	13,9	276,0
17. ONU-Femmes	–	22,1	–	–	–	–	–	22,1	1,2	23,3
18. Développement économique et social en Afrique	911,0	1196,0	–	–	(4,0)	(4,0)	(0,3)	1192,0	63,2	1255,2
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	29,7	402,0	–	–	11,8	11,8	2,9	413,8	21,7	435,5
20. Développement économique en Europe	51,0	144,3	–	–	–	–	–	144,3	7,6	151,9
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	163,1	642,8	–	–	–	–	–	642,8	34,1	676,9

Chapitre	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023	2023	2023
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)	
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	262,4	260,8	–	–	–	–	–	260,8	13,8	274,6
23.	Programme ordinaire de coopération technique	970,0	2004,6	–	–	277,9	277,9	13,9	2282,5	120,8	2403,3
24.	Droits humains	983,5	2238,9	(724,6)	1811,0	0,6	1087,0	48,6	3325,9	156,9	3482,8
27.	Aide humanitaire	338,5	352,3	–	–	–	–	–	352,3	18,7	371,0
28.	Communication globale	241,5	260,7	–	–	–	–	–	260,7	13,9	274,6
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	312,7	347,9	(8,4)	–	24,7	16,3	4,7	364,2	19,2	383,4
29B.	Département de l'appui opérationnel	55,9	198,3	–	15,4	54,9	70,3	35,5	268,6	14,0	282,6
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	12,1	136,3	–	–	(1,0)	(1,0)	(0,7)	135,3	7,2	142,5
29E.	Administration (Genève)	6,9	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29F.	Administration (Vienne)	2,8	8,9	–	–	–	–	–	8,9	0,5	9,4
29G.	Administration (Nairobi)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
30.	Contrôle interne	104,6	385,5	–	–	32,9	32,9	8,5	418,4	22,2	440,6
34.	Sûreté et sécurité	1026,2	419,2	–	–	–	–	–	419,2	22,2	441,4
	Total	9 262,4	15 469,2	(781,0)	2 055,2	537,4	1 811,6	11,7	17 280,8	896,7	18 177,5

^a Hors missions politiques spéciales.

Tableau complémentaire 9

Montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2021, par chapitre^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Postes	Autres dépenses de personnel	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel ^b	Autres ^c	Total	
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	619,7	–	1 025,3	217,7	10,3	145,5	–	2 018,5
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	4 832,4	545,8	6 282,3	1 414,0	96,4	1 354,5	–	14 525,4
3.	Affaires politiques ^d	945,8	–	762,0	261,5	18,9	475,4	–	2 463,6
4.	Désarmement	246,2	–	99,5	55,4	5,5	35,3	–	441,9
5.	Opérations de maintien de la paix	2 997,1	–	1 054,1	489,0	155,9	891,7	–	5 587,8
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	98,4	5,0	3,1	20,5	–	127,0
7.	Cour internationale de Justice	–	–	891,0	86,7	–	33,3	–	1 011,0
8.	Affaires juridiques	4 135,0	1 267,5	3 321,1	383,6	15,7	316,8	–	9 439,7
9.	Affaires économiques et sociales	3 622,7	–	1 059,2	239,5	2,1	357,2	–	5 280,7
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	–	126,7	15,3	1,6	22,9	–	166,5
11.	Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	–	175,3	27,6	0,1	53,4	–	256,4
12.	Commerce et développement	3 372,8	65,8	1 004,6	1 546,3	0,3	91,4	–	6 081,2
14.	Environnement	298,7	–	150,7	42,4	5,9	41,2	–	538,9
15.	Établissements humains	219,7	–	118,7	143,1	5,3	210,6	–	697,4
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	125,8	–	352,8	62,7	15,2	187,2	–	743,7
17.	ONU-Femmes	–	–	87,6	2,0	–	–	–	89,6
18.	Développement économique et social en Afrique	2 498,0	218,2	1 547,8	1 272,8	302,4	2 090,9	–	7 930,1
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 998,7	109,5	780,6	245,8	6,7	774,6	–	3 915,9
20.	Développement économique en Europe	1 712,4	–	714,9	66,2	–	184,5	–	2 678,0
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 654,9	63,2	898,8	226,8	30,4	1 118,6	–	3 992,7
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	1 154,4	–	860,3	783,9	40,1	1 933,6	–	4 772,3
23.	Programme ordinaire de coopération technique	–	116,7	376,6	96,5	3,6	376,1	–	969,5

Chapitre	Postes	Autres dépenses de personnel	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Mobilier et matériel ^b	Autres ^c	Total
24. Droits humains	1 940,8	141,8	719,5	401,2	2,9	297,2	–	3 503,4
27. Aide humanitaire	951,4	–	413,8	16,5	–	0,8	–	1 382,5
28. Communication globale	2 296,5	–	4 069,2	1 719,2	53,4	1 314,6	–	9 452,9
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	185,9	–	1 087,7	112,2	2,8	220,2	3 822,5	5 431,3
29B. Département de l'appui opérationnel	2 862,0	–	1 394,1	266,9	21,5	1 395,2	–	5 939,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	18 786,3	268,7	11 574,30	7 009,4	14,3	5 704,5	–	43 357,5
29E. Administration (Genève)	7 536,6	350,1	1 606,3	1 656,4	3,2	1 085,2	–	12 237,8
29F. Administration (Vienne)	1 644,5	66,2	727,7	197,9	50,8	244,0	–	2 931,1
29G. Administration (Nairobi)	1 810,6	–	349,3	67,2	5,0	289,4	–	2 521,5
30. Contrôle interne	105,7	–	310,8	63,3	7,2	94,1	–	581,1
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	546,9	1 381,1	–	3 268,1	–	5 196,1
34. Sûreté et sécurité	–	–	622,7	328,7	122,8	341,9	–	1 416,1
Total	68 554,6	3 213,5	45 210,6	20 903,8	1 003,4	24 970,4	3 822,5	167 678,8

^a Les montants indiqués correspondent aux dépenses qui peuvent être indiscutablement imputées aux activités relatives à l'informatique et aux communications. Les dépenses relatives aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) correspondent aux postes et emplois qui relèvent du réseau Technologies de l'information et télécommunications.

^b Comprend les licences de logiciels.

^c Dépenses engagées au titre du budget ordinaire pour le progiciel de gestion intégré.

^d Hors missions politiques spéciales.